

Priorités du Parti vert du Canada pour le budget fédéral de 2023

L'honorable Chrystia Freeland Ministre des Finances Vice-première ministre OTTAWA

Le 10 février 2023

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le mémoire du Parti vert du Canada dans le cadre du processus budgétaire de l'exercice 2023-2024. Nous souhaiterions vivement avoir l'occasion de vous rencontrer avant que le budget ne soit définitif.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, précisons que nous n'appuyons pas l'idée de réduire les dépenses publiques sous prétexte que l'économie connaît une surchauffe, que l'inflation constitue le plus grand facteur de risque et que nous sommes confrontés à des contraintes budgétaires. Nous avons à cet égard un point de vue très similaire à celui de l'économiste Jim Stanford^[1]. De même, les critiques de Wal van Lierop, entrepreneur de la Colombie-Britannique et président-directeur général de Chrysalix Venture Capital, à l'endroit de certaines décisions de la Réserve fédérale américaine soulèvent plusieurs points qui rejoignent parfaitement nos préoccupations quant à l'utilisation d'outils inadéquats par la Banque du Canada^[2].

Néanmoins, nous savons que sur le plan politique, vous devez montrer que les décisions relatives aux dépenses publiques ne s'appuient pas sur la théorie monétaire moderne. Pour limiter les déficits, les nouvelles dépenses peuvent être compensées par la réduction de dépenses inutiles et l'élimination de subventions néfastes. Tenir les promesses électorales faites précédemment par le Parti libéral sera très utile à cet égard. N'achetez pas de chasseurs F-35. Cessez d'encourager le développement des infrastructures liées aux combustibles fossiles. Ne financez pas de nouvelles subventions pour les combustibles fossiles (après l'Accord de Paris), notamment pour le captage et le stockage de carbone. N'allouez pas de millions supplémentaires à SNC-Lavalin et à la fausse solution climatique des petits réacteurs modulaires.

Nous vous exhortons à hausser substantiellement le taux d'imposition des 1 % les plus riches par le biais de l'impôt sur la fortune et à mettre en place des hausses d'impôt substantielles pour récupérer les bénéfices exceptionnels qui constituent essentiellement un « profit de guerre ». Ces profits excessifs se retrouvent notamment dans le secteur pétrolier et du gaz.



« Les dix plus grandes sociétés pétrolières et gazières du Canada ont déclaré des profits avant impôt de 66,5 milliards de dollars au cours de l'année écoulée, soit plus du double du sommet observé auparavant au cours de la dernière décennie^[3] ».

Notre économie morose pourrait facilement entrer en récession à cause des hausses de taux de la Banque du Canada. Ces hausses sont la réponse classique à l'inflation, mais la situation n'est pas celle d'une inflation classique. Les coûts ont crû en raison de la dépendance excessive de notre économie à l'égard des marchés mondiaux et de la hausse du coût des produits liée à de multiples facteurs externes — événements climatiques, guerre et perturbations de la chaîne d'approvisionnement, eux *aussi* attribuables à la crise climatique et à la guerre.

Ce n'est que dans le secteur du logement que l'on observe des hausses de prix alimentées par des préoccupations collectives semblables à celles ayant été à l'origine de la dernière période de forte inflation au milieu des années 1970. Votre gouvernement a pris diverses mesures novatrices pour freiner la flambée du coût du logement. Cependant, on pourrait faire plus, par exemple en réglementant plus strictement la location par AirBnB et en éliminant les sociétés d'investissement immobilier. Après avoir interdit aux étrangers d'acheter des propriétés résidentielles, votre gouvernement ne devrait-il pas veiller à ce que ces dernières soient achetées par des Canadiens qui souhaitent y habiter? Interdire aux sociétés de posséder des propriétés résidentielles constituerait un ajout intéressant aux mesures actuelles.

Encore une fois, de nouveaux records ont été enregistrés en 2022 en matière d'événements climatiques catastrophiques. L'ouragan Fiona a eu des effets dévastateurs dans cinq provinces. Le Canada, malgré l'adoption d'une stratégie d'adaptation cette année, n'est pas prêt à faire face aux dômes de chaleur, aux incendies, aux sécheresses, aux inondations et aux tempêtes meurtrières, qu'il s'agisse d'ouragans, de tornades, de derechos ou de tempêtes de verglas.

Agir concrètement pour lutter contre les changements climatiques stimule notre avenir économique. Faire du réseau national de distribution d'électricité une réalité est un élément essentiel de la décarbonisation et de la mise en place d'un système énergétique fondé sur les énergies renouvelables. Cela nécessitera un investissement important, mais jusqu'à présent, personne n'en parle.

Comme les années précédentes, le mémoire du Parti vert est volumineux et couvre un large éventail de préoccupations. Nous serions heureux de pouvoir en discuter avec vous.

Je vous remercie de votre attention, et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Cordialement,



Elizabeth May, O.C. Chef du Parti vert du Canada Députée de Saanich-Gulf Islands

Mike Morrice Député de Kitchener-Centre

lan Soutar Président, Conseil du Parti vert du Canada

Jonathan Pedneault Chef adjoint du Parti vert du Canada

c.c. :

L'hon. Omar Alghabra

L'hon. Marie-Claude Bibeau

L'hon. Randy Boissonnault

L'hon. Sean Fraser

L'hon. Steven Guilbeault

L'hon. Ahmed Hussen

L'hon. Marci len

L'hon. Lawrence MacAulay

L'hon. Joyce Murray

L'hon. Seamus O'Regan

L'hon. Carla Qualtrough

L'hon. Harjit Sajjan

L'hon. Carolyn Bennett

L'hon. Bill Blair

L'hon. Jean-Yves Duclos

L'hon. Karina Gould

L'hon. Patty Hajdu

L'hon. Kamal Khera

L'hon. Marc Miller

L'hon. Mary Ng

L'hon. Ginette Pettipas Taylor

L'hon. Pablo Rodriguez

L'hon. Filomena Tassi

L'hon. Jonathan Wilkinson



PRÉSENTATION

Nous présentons nos principales priorités dans les rubriques suivantes :

- 1. Santé et soins de santé
- 2. Population et bien-être économique
- 3. Logement abordable et décent pour tous
- 4. Gestion des terres autochtones
- 5. Soutien à une jeunesse éduquée et engagée
- 6. Patrimoine, culture, organismes de bienfaisance, langues et arts
- 7. Investissement dans le secteur du tourisme
- 8. Faire progresser l'équité sociale et lutter contre le racisme
- 9. Initiatives en matière de sciences de l'environnement
- 10. Respect des engagements liés au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal
- 11. Lutte contre les changements climatiques
- 12. Aide au développement international

1. SANTÉ ET SOINS DE SANTÉ

L'annonce décevante qui a suivi la réunion des premiers ministres du 7 février 2023 ne résout en rien la saga continue qui touche notre système de soins de santé en crise.

En ce qui concerne la nouvelle proposition faite aux premiers ministres provinciaux, nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'innover davantage, d'améliorer les indicateurs et d'adopter des normes nationales volontaires, mais il faut aussi plus de ressources financières.

Nos infrastructures en matière de santé sont insuffisantes : le nombre de lits disponibles au Canada par 1 000 habitants est l'un des plus faibles parmi les pays de l'OCDE. Selon Gaétan Barrette, ancien ministre de la Santé du Québec, 3 000 nouveaux lits seraient nécessaires dans la région de Montréal, pour un coût prévu de 28 milliards de dollars la première année. La proposition actuelle est bien loin d'atteindre ce montant.

Néanmoins, au Parti vert, nous pensons que le gouvernement fédéral est le mieux placé pour garantir le maintien de notre système de santé public universel, à payeur unique et sans but lucratif. De trop nombreux gouvernements provinciaux sapent délibérément le système de santé public en optant pour la privatisation, tandis que les gouvernements provinciaux favorables au système public comme la Colombie-Britannique ont créé de multiples couches de bureaucratie sans utiliser efficacement le Transfert canadien en matière de santé.



Les gouvernements doivent mettre de côté la politique partisane et s'engager à éradiquer le système de santé à deux vitesses qui gagne du terrain; il ne s'agit pas seulement d'injecter plus d'argent dans le système. Le gouvernement doit rester ferme et veiller à faire respecter la *Loi canadienne sur la santé* et à élargir sa portée. Les peuples autochtones du Canada doivent participer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à la négociation et à la mise en œuvre du prochain accord sur la santé. Ce dernier devrait établir des objectifs mesurables en plus d'identifier et de combler les lacunes relatives à la santé des Autochtones en mettant en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation.

Nous avons besoin d'un accord fédéral-provincial sur la santé qui tienne compte de la démographie et des besoins réels de chaque province en matière de soins de santé, plutôt que de la formule actuelle fondée sur la croissance du PIB.

Nous devons déterminer quelles sont les raisons qui poussent les médecins à quitter la profession. Les soins de santé primaires et les médecins qui se consacrent aux soins longitudinaux des patients sont soumis à d'énormes pressions économiques. Ces pressions diffèrent selon la structure provinciale de prestation des soins de santé. Trouver un moyen d'offrir des possibilités plus équitables dans l'ensemble du pays, en en faisant une condition du soutien accru aux transferts aux provinces en matière de santé, devrait faire partie d'un nouvel accord sur la santé.

Le Parti vert prône l'innovation pour favoriser un système de santé durable qui réponde aux besoins de tous les travailleurs du milieu de la santé (médecins, infirmières, travailleurs des établissements de soins de longue durée, premiers intervenants, professionnels de la santé mentale, etc.). Tous les acteurs doivent être entendus et respectés lors de l'élaboration de nouveaux modèles de soins de santé.

Le Parti vert constate que le système tout entier est menacé, car les parties qui cherchent à éroder la *Loi canadienne sur la santé* et le système de santé universel à payeur unique par une privatisation croissante ne sont pas tenues de rendre compte de leurs actes. Par exemple, les nouveaux services privés comme ceux promus par Telus et Shoppers Drug Mart doivent être examinés et compris comme une menace pour les soins de santé publics universels à payeur unique. La télémédecine *fait partie* des soins de santé et les marges de profit plus élevées pour les médecins canadiens créent une pression qui fait en sorte que davantage de médecins quittent le système public.

Nous souhaitons vous faire part d'une suggestion tirée d'un modèle innovant de soins de santé publique mis en place dans la circonscription de Saanich–Gulf Islands. Shoreline Medical est un modèle de soins centrés sur le patient et la médecine d'équipe. Son modèle met l'accent à la fois sur les soins centrés sur le patient et sur la conciliation travail-vie personnelle pour le personnel



et les médecins, le tout au sein d'un organisme de bienfaisance employant des médecins à titre de fournisseurs.

En vue de créer une nouvelle source de financement des soins de santé, nous vous présentons la proposition innovante suivante, qui émane directement des acteurs innovants de Shoreline Medical. Nous vous demandons de créer dans le cadre du budget 2023-2024 un crédit d'impôt bonifié pour les donateurs d'organismes de bienfaisance offrant des soins de santé primaires. Grâce à ce financement indirect, les donateurs affecteront des fonds à un domaine des soins de santé que le gouvernement fédéral souhaite revitaliser, et les donateurs de la collectivité auront certaines attentes en matière de reddition de comptes envers les organismes de bienfaisance, ce qui allègera la tâche du gouvernement fédéral pour cet aspect du financement des soins de santé primaires.

Nous proposons de mettre en place cette bonification pour une durée limitée. Avec un délai de cinq ans, les organismes de bienfaisance répondant aux critères auront le temps de se constituer et de recruter des médecins de famille et des travailleurs de la santé.

Cette approche se traduirait vraisemblablement par un financement de 5 à 10 millions de dollars par clinique (ou groupe de cliniques) sur une période de cinq ans, ce qui couvrirait une part importante des besoins en capital et des besoins opérationnels pour permettre à ces cliniques caritatives et sans but lucratif de se développer et de devenir financièrement viables. Cette mesure servirait également d'incitatif pour les médecins de famille et les travailleurs de la santé, en leur donnant le sentiment d'être respectés (grâce aux fonds disponibles pour accomplir leur travail convenablement) et d'être soutenus par la collectivité.

En versant des dons, les donateurs canaliseront à la fois les fonds issus du crédit d'impôt (gouvernement fédéral) et leurs propres fonds (au-delà du crédit d'impôt) vers un domaine des soins de santé que le gouvernement fédéral souhaite revitaliser. Les donateurs de la collectivité exigeront des organismes de bienfaisance recevant des fonds qu'ils rendent régulièrement des comptes, ce qui évitera au gouvernement fédéral d'avoir à s'occuper de cet aspect du financement des soins primaires.

Pour accroître les effectifs dans le secteur de la santé, nous recommandons en outre d'offrir aux professionnels de la santé une formation universitaire et collégiale gratuite à titre de mesure incitative. Ce financement peut être tiré d'une réduction des subventions accordées à d'autres secteurs, tels que les combustibles fossiles et les dépenses militaires, dans l'optique de constituer des effectifs créatifs, compétents et bien préparés dans le secteur de la santé. En fonction de ses résultats, ce modèle pourra être étendu à tous les autres secteurs, comme c'est le cas dans différents pays européens comme l'Allemagne.



Les soins de santé aux aînés demeurent une priorité immédiate

Les postes budgétaires destinés aux aînés bénéficieront à l'ensemble des Canadiens.

Nous saluons la publication des deux nouvelles normes nationales pour les établissements de soins de longue durée, mais nous craignons que les provinces ne mettent pas en œuvre ces normes volontaires sans incitatif financier du gouvernement fédéral. Comme indiqué sur le site Web des normes nationales (https://normesnationales.ca/), « les deux normes ont été façonnées par les besoins et la voix des résidents et de la main-d'œuvre d'établissements de soins de longue durée, des communautés locales ainsi que des membres du public ».

Aide aux personnes souffrant de la COVID-19 de longue durée

Les incapacités liées à la COVID-19, notamment la COVID-19 de longue durée et le syndrome post-COVID-19, sont un problème bien réel. Pour y faire face, il faudra repenser les besoins en matière de soins de longue durée. Il convient d'abord de mener des études épidémiologiques partout au Canada afin d'accroître nos connaissances et de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de soins pour les personnes souffrant d'affections de longue durée.

La nécessité pressante d'atténuer les changements climatiques exige désormais de se préparer aux situations d'urgence climatique. En prévision du nombre croissant d'incidents liés à la chaleur excessive, aux inondations, aux incendies et aux tempêtes, votre gouvernement doit planifier et intégrer dans son budget la prévention ou l'atténuation de leurs effets sur les aînés et les Canadiens vulnérables et prévoir des mesures d'urgence. Financer de manière proactive les mesures liées aux urgences climatiques permettrait de réduire le nombre de décès et les coûts liés aux interventions pour les Canadiens de tous âges.

Se préparer aux pandémies

L'année dernière, nous avions écrit ceci :

« Nous devons repenser les protections et les restrictions des brevets pour les médicaments génériques. Il est embarrassant que le Canada n'ait toujours pas appuyé l'Inde et l'Afrique du Sud dans leurs démarches pour obtenir une dérogation à l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Il est urgent d'assurer l'équité en matière de vaccins si nous voulons contenir et mettre fin à la pandémie mondiale. »

Il ne s'agit plus d'une source d'embarras, mais plutôt d'une réalité choquante et honteuse. Le Canada doit agir et aider les pays du Sud à avoir accès aux vaccins financés par les gouvernements de l'OCDE. Les grandes sociétés pharmaceutiques engrangent d'énormes



bénéfices. Les vaccins ayant été financés par des fonds publics, ils devraient être accessibles sans que les grandes sociétés pharmaceutiques n'en tirent des bénéfices privés. Nous savons tous que cela n'a pas été le cas.

Selon Oxfam, Pfizer, BioNTech et Moderna gagnent des millions de dollars par heure grâce aux profits générés par les vaccins. Et pendant ce temps, la plupart des habitants des pays en développement ne sont pas vaccinés.

Assurance-médicaments

La mise en place et le financement d'un régime universel d'assurance-médicaments est une priorité absolue. De nombreux Canadiens sont forcés de choisir entre payer leurs médicaments et payer d'autres dépenses essentielles comme l'alimentation et les services publics. En l'absence d'un régime national d'assurance-médicaments, le gouvernement manque une occasion de réduire le prix des médicaments. Instaurer un tel régime est une étape essentielle de la mise en place d'un système de santé public universel et de l'accès de tous les Canadiens aux soins dont ils ont besoin.

L'assurance-médicaments universelle est une priorité absolue. En 2019, le Conseil consultatif sur la mise en œuvre de l'assurance-médicaments, présidé par l'ancien ministre de la Santé de l'Ontario, le D^r Eric Hoskins, a déclaré qu'établir un régime d'assurance-médicaments constituait un choix judicieux pour le Canada. Au départ, le gouvernement a signalé sa volonté d'aller de l'avant avec cette étape essentielle pour compléter le système de soins de santé public universel. Le gouvernement affirmait dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 être prêt à prendre des mesures progressives dans cet objectif. Toutefois, cet engagement n'a pas été réitéré dans l'Énoncé économique de l'automne 2021 ni dans celui de 2022. Les recommandations du rapport Hoskins doivent être mises en œuvre dès maintenant.

Nous demandons au gouvernement d'entamer le processus d'établissement d'un formulaire de médicaments approuvés pour l'achat en vrac, conformément aux directives de l'organisme Therapeutics Initiative, car Santé Canada ne veille pas toujours à éliminer les conflits d'intérêts et le contrôle indu des entreprises sur les décisions relatives à l'innocuité des médicaments.

Nous soutenons les recommandations de l'Association des pharmaciens du Canada d'allouer un minimum de 200 millions de dollars sur deux ans pour un programme fédéral visant à appuyer les employeurs proposant de l'expérience et de la formation aux travailleurs de la santé formés à l'étranger, y compris les pharmaciens et les techniciens en pharmacie.



Santé mentale et dépendances

La crise des opioïdes ou des drogues contaminées, de même que la crise de la santé mentale, sont des urgences sanitaires nationales qui nécessitent des mesures urgentes de la part de tous les niveaux de gouvernement.

Il est grand temps de décriminaliser la simple possession de drogues non réglementées, une mesure qui permettrait de sauver des vies et de réduire les coûts des soins de santé. L'augmentation du taux de mortalité est le résultat non pas d'une crise des surdoses, mais bien d'une crise d'empoisonnement due à la contamination par le fentanyl d'un large éventail de substances, y compris des substances non opioïdes. Pour lutter contre l'offre de drogues contaminées, il faut décriminaliser la simple possession et prévoir un financement important pour les services de counseling en toxicomanie et les services destinés aux personnes qui tentent de mettre fin à leur dépendance.

Les adolescents, en particulier, ont désespérément besoin de services en matière de consommation de drogues conçus pour eux. De même, il y a lieu de reconnaître que les communautés autochtones sont les plus à risque et qu'elles sont celles qui ont le moins accès à des services adéquats.

Nous exhortons le gouvernement à traiter la crise des opioïdes comme une question de santé publique et non comme une question criminelle. Nous sommes favorables à la demande de la Fédération d'étudiants en médecine du Canada qui propose d'effacer le casier judiciaire des personnes accusées de simple possession de drogues non réglementées afin que ces accusations n'aient pas d'incidence sur leurs prochaines demandes d'emploi et de logement. Nous demandons instamment au gouvernement de renouveler et de rendre permanent le financement du très efficace programme de lutte contre la toxicomanie et les dépendances.

Nous recommandons au gouvernement d'élaborer une stratégie nationale sur la consommation de substances avec la participation des principaux intervenants, en particulier ceux des communautés racisées et marginalisées. Cette stratégie devrait prévoir un financement accru des projets d'approvisionnement sûr, un accès universel et peu restrictif aux traitements et aux services de réduction des méfaits, ainsi que la mise en œuvre de programmes de prévention fondés sur les données probantes.

En outre, les Canadiens sont en droit de bénéficier de soins de santé mentale abordables et accessibles, intégrés dans un système de soins de santé véritablement universel. La santé mentale de la population canadienne a souffert de la pandémie, ce qui a allongé les temps d'attente et conduit à des situations de crise. Il est temps d'intégrer les services de santé mentale dans la *Loi canadienne sur la santé* et de transférer aux provinces le Transfert canadien en matière de santé mentale promis. Dans un premier temps, nous demandons instamment que le budget de 2023 supprime toute taxe à valeur ajoutée (TPS, TVH) sur les services de



consultation en santé mentale. Dans un deuxième temps, les personnes à faible et moyen revenu non assurées devraient avoir un accès gratuit à ces services, tout comme les personnes à faible et moyen revenu qui ne bénéficient pas d'un régime privé de soins de santé.

Nous demandons également au gouvernement de fournir un financement à long terme aux Instituts de recherche en santé du Canada afin d'accroître la recherche sur la santé mentale proportionnellement au fardeau de la maladie que représente la santé mentale.

Les établissements postsecondaires ont un besoin urgent de services de santé mentale adéquats pour la population étudiante. Avant même la pandémie, au printemps 2016, l'enquête National College Health Assessment (évaluation nationale de la santé dans les collèges) a interrogé 43 000 étudiants et a révélé un niveau important de stress, de dépression et même de pensées suicidaires — un pourcentage alarmant de 13 % des répondants avait sérieusement envisagé le suicide. Nous soutenons l'appel de l'Alliance canadienne des associations étudiantes en faveur d'un nouveau fonds de 500 millions de dollars sur cinq ans pour embaucher des professionnels de la santé mentale dans les établissements postsecondaires.

Dans les mêmes groupes à risque, on observe une crise nationale du suicide. L'engagement attendu depuis longtemps de mettre en place une stratégie de prévention du suicide doit être financé dans le budget de 2023. Par le passé, le montant demandé était évalué à 50 millions de dollars. Cette somme est aujourd'hui nettement insuffisante, et le gouvernement devrait réévaluer le financement nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie efficace.

Nous demandons de même au gouvernement d'investir dans des logements supervisés pour les personnes aux prises avec des maladies mentales et des problèmes de toxicomanie, afin qu'elles disposent d'endroits sûrs où vivre pendant leur rétablissement. Pour ce faire, il faut augmenter le nombre d'unités de logement supervisé et de logements hors marché, coopératifs et sans but lucratif véritablement abordables. De nombreux organismes sollicitent un financement opérationnel durable et fiable pour les services de soins et de traitement de la toxicomanie offerts dans les immeubles de logements supervisés. L'intégration des soins de santé dans les milieux de vie aide les gens à conserver leur logement et à progresser en matière de bien-être.

Soin de nos enfants

Les enfants doivent être protégés contre les publicités portant sur des aliments riches en calories vides et mauvais pour la santé. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC est à la tête d'une coalition axée sur cet objectif. Aucune modification législative n'est nécessaire pour ce faire.

Encore une fois, nous vous prions de financer un programme de repas sains dans les écoles pour tous les enfants. Deux de vos collègues du Cabinet, la présidente du Conseil du Trésor,



l'honorable Mona Fortier, et la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Marie-Claude Bibeau, se sont jointes à un événement récent en faveur de ces programmes. Leurs paroles d'appui ont donné de l'espoir aux quelque 170 groupes qui font partie de la Coalition pour une saine alimentation scolaire.

Nous exhortons le gouvernement à allouer 2,7 milliards de dollars dans le budget de 2023 comme investissement de l'année 1 pour l'établissement au Canada d'un programme universel d'alimentation en milieu scolaire à frais partagés avec des normes fédérales strictes. Pour les personnes à faible revenu, l'accès à des repas sains et nutritifs dans les écoles fera une énorme différence en renforçant l'égalité des chances en matière d'apprentissage. Le programme devrait s'efforcer d'atteindre des objectifs multiples, y compris la promotion d'aliments locaux provenant de producteurs locaux.

En outre, le gouvernement doit continuer à investir dans l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin d'améliorer l'accessibilité et de créer davantage de places en garderie pour les familles de la région de Waterloo.

Financer les priorités de recherche urgentes

Nous demandons au gouvernement de soutenir les personnes atteintes de maladies rares. Il nous faut investir dans la recherche médicale urgente sur des maladies telles que la SLA, la sclérose en plaques et la dystrophie musculaire, pour n'en citer que quelques-unes. Les personnes malades ont besoin d'aide.

Nous soutenons fermement l'appel de l'ALS Society of British Columbia en faveur d'un financement de 10 millions de dollars pour soutenir la deuxième phase de son initiative, *Project Hope*, qui vise à créer un centre de calibre mondial sur la SLA à l'Université de la Colombie-Britannique. L'infrastructure actuelle de traitement de la SLA en Colombie-Britannique est inadéquate et la création d'un centre spécialisé rendrait possibles la réalisation d'essais cliniques et l'accès à des traitements très attendus dans la province.

Accès à la psilocybine

Pour aider les personnes atteintes de problèmes de santé mentale chroniques et sévères, nous appelons à une accélération de la recherche et des projets pilotes utilisant la psilocybine.

Nous demandons au gouvernement de créer un fonds pour soutenir la recherche et donner accès, pour des raisons de compassion, aux nouveaux traitements à base de psilocybine aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale et physique résistants aux traitements. Cette mesure est nécessaire, car il n'y a pas d'incitatif commercial pour les travaux de recherche nécessaires à la mise en marché de la psilocybine médicale, comme elle ne peut pas



être brevetée. Par ailleurs, pour les personnes qui estiment ce traitement efficace en tant que thérapie de rechange ou adaptée à l'aide médicale à mourir, aucun financement n'est disponible pour obtenir des traitements dans le cadre d'un régime public ou privé de santé. Le Canada devrait allouer des fonds à la recherche sur le sujet et aux traitements prodigués pour des raisons de compassion afin de réduire la souffrance et de soutenir les professionnels de la santé qui aident les Canadiens vulnérables atteints de maladies résistantes aux traitements.

2. POPULATION ET BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE

Le budget de 2023 doit favoriser le renforcement de l'équité de l'assurance-emploi.

Depuis que l'administration Harper a remplacé l'assurance-chômage par l'assurance-emploi, le système est de moins en moins fiable pour les personnes qui en ont le plus besoin. Le Parti vert appuie les recommandations d'Unifor visant à élargir l'admissibilité à l'assurance-emploi (notamment en uniformisant la condition d'admissibilité à 360 heures et en fondant les heures et la durée d'admissibilité des demandes existantes sur la période la plus favorable), à améliorer les prestations d'assurance-emploi, à augmenter le taux de remplacement du revenu à 75 % des gains antérieurs par rapport au taux actuel de 55 %, à augmenter le plafond des gains assurables et à apporter une modification attendue depuis longtemps à l'administration de l'assurance-emploi en rétablissant les contributions fédérales au programme.

Nous devons faire davantage pour répondre au changement générationnel vers une économie de petits boulots. Une génération entière de travailleuses et de travailleurs précaires a besoin de soutien pour conserver leur statut d'entrepreneurs indépendants tout en négociant des normes minimales. Les jeunes, en particulier, sont susceptibles d'être piégés dans des emplois précaires et mal rémunérés. Le gouvernement fédéral peut s'attaquer à ce problème, en s'inspirant encore une fois des conseils d'Unifor pour convoquer une commission fédérale sur les bas salaires – une approche multipartite réunissant les principaux intervenants et examinant le type de changements nécessaires au niveau de la main-d'œuvre. Nous pouvons contribuer à tirer les leçons de la pandémie et de ses répercussions disproportionnées sur les travailleuses et les travailleurs à bas salaire qui ont beaucoup moins de possibilités de travailler à domicile.

Comme mentionné dans la section des recommandations portant sur le climat, il est nécessaire d'adopter rapidement une stratégie de transition juste. Le temps presse.

Personnes handicapées

Nous demandons au gouvernement d'aller de l'avant avec son engagement à soutenir les personnes handicapées qui vivent dans la pauvreté en intégrant la prestation canadienne pour les personnes handicapées dans le budget de 2023. Nous l'appelons à s'assurer que les personnes handicapées participent activement à la création et à la mise en œuvre de la prestation. Le gouvernement doit travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux



pour veille à ce que cette nouvelle prestation et les programmes provinciaux et territoriaux fonctionnent de pair pour soutenir les personnes handicapées, sans disposition de récupération.

Nous nous réjouissons de constater que tous les partis ont soutenu l'adoption rapide du projet de loi C-22 à la Chambre des communes. Nous souhaiterions que cette volonté politique se traduise dans le budget par un engagement à financer la prestation. Cet engagement doit s'accompagner d'une consultation réelle des personnes handicapées, d'une garantie d'accessibilité et de la suppression de la clause relative à l'âge de travailler dans le projet de loi C-22. Cette démarche doit se faire dans le respect du principe « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous ».

Nous soutenons la demande de la Société canadienne de la sclérose en plaques d'améliorer la prestation de maladie de l'assurance-emploi en faisant passer le nombre d'heures requis pour y être admissible de 600 à 400 heures, en mettant fin à la période d'attente d'une semaine et en éliminant la disposition sur la récupération s'appliquant au travail pendant une période de prestations. L'Institut de recherche en politiques publiques a fait écho à cette demande en recommandant aux décideurs politiques de réviser les dispositions actuelles encadrant le travail pendant une période de prestations, afin de réintroduire un seuil fixe de rémunération hebdomadaire admissible en dessous duquel les prestations ne sont pas réduites, tout en conservant un taux de récupération modeste pour les revenus supérieurs à ce seuil. Les données nationales et internationales suggèrent que si ces règles étaient appliquées, davantage de personnes travailleraient pendant une période de prestations, et que bon nombre d'entre elles augmenteraient leur nombre d'heures de travail.

Soutien financier accru aux aînés

Nous sommes pleinement favorables à une bonification du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés. Il y a beaucoup trop d'aînés qui souffrent inutilement.

Réforme fiscale pour les aînés vivant seuls

Ce groupe d'aînés comprend des célibataires de longue date, des veuves et des veufs, ainsi que des personnes divorcées ou séparées, et représente 39 % de l'ensemble des aînés au Canada. Alors que les couples âgés bénéficient de plusieurs avantages fiscaux, tels que le partage des revenus de pension et le transfert direct des fonds provenant d'un REER ou d'un CELI, les aînés vivant seuls ne bénéficient pas de ces avantages. Ils paient donc plus d'impôts, tout en ayant un coût de la vie plus élevé, car les personnes vivant seules ont besoin des deux tiers du revenu d'un couple pour avoir un niveau de vie comparable.

Bon nombre de ces aînés sont considérés comme appartenant à la classe moyenne parce qu'ils disposent d'une certaine forme d'épargne, comme des investissements ou une maison.



D'autres, en revanche, ont été locataires toute leur vie et n'ont pas pu épargner beaucoup avec un seul revenu. Dans les deux cas, leurs impôts sont si élevés que beaucoup d'entre eux se retrouveront dans la pauvreté en quelques années. La pandémie de COVID-19 et la crise du coût de la vie n'ont fait qu'aggraver la situation.

Single Seniors for Tax Fairness (SSTF) est un organisme national qui défend les intérêts des aînés vivant seuls. L'organisme a formulé plusieurs recommandations liées au régime fiscal :

- Mettre en place un crédit d'impôt non remboursable d'un montant de 25 000 dollars pour les aînés vivant seuls, afin de compenser partiellement les avantages accordés aux couples, qui ne sont pas accessibles aux aînés célibataires.
- Augmenter le seuil de récupération de la prestation de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés vivant seuls, étant donné que le coût de la vie d'une personne vivant seule représente les deux tiers de celui d'un couple.
- Accroître les droits de cotisation au CELI pour tous les aînés locataires qui n'ont jamais été propriétaires d'une résidence. Cette mesure permettrait de compenser l'avantage fiscal dont bénéficient les propriétaires lors de la vente de leur résidence.
- Au décès, permettre d'effectuer un transfert unique de comptes REER/FERR et CELI directement dans un compte de même type du bénéficiaire de leur choix. Cette possibilité correspondrait au droit de transfert dont disposent les couples au décès du premier partenaire.

Les aînés vivant seuls ne devraient pas être pénalisés, surtout dans la période déjà difficile qui suit la perte d'un partenaire.

Immigration et réinstallation des réfugiés

Le Canada est une nation d'immigrants. Un rapport de Statistique Canada de 2022 souligne que près d'un quart de l'ensemble des Canadiens et des résidents permanents ont immigré dans ce pays, ce qui constitue un nouveau record national. La croissance de l'immigration s'accompagne d'un besoin accru de mesures de soutien aux immigrants et aux réfugiés, afin de garantir que chaque nouvel arrivant puisse s'épanouir. Nous demandons au Canada d'accroître dans le budget de 2023 le financement des mesures de soutien indispensables que les organismes de l'ensemble du pays offrent aux nouveaux arrivants.

Des organismes comme Reception House à Kitchener aident les nouveaux arrivants à mieux connaître leur nouvelle communauté, à trouver des services et un emploi, et plus encore. Reception House, en collaboration avec le Centre for Family Medicine, sollicite un financement fédéral stable et adéquat pour continuer à fournir des soins de santé aux réfugiés à leur clinique de santé pour les réfugiés. L'obtention d'un financement fédéral stable aidera Reception House et de nombreux organismes similaires d'aide aux réfugiés à fournir des soins de santé équitables et adaptés à la culture au nombre croissant de réfugiés de la collectivité.



Nous estimons essentiel pour le gouvernement canadien de reconnaître les réfugiés climatiques comme une nouvelle catégorie de demandeurs d'asile et de financer les services d'immigration et de réinstallation associés. Nous demandons au gouvernement de reconnaître les titres de compétences des professionnels formés à l'étranger pour leur permettre d'intégrer plus rapidement le marché du travail et de contribuer à la société canadienne.

Bien que le gouvernement ait déjà pris des mesures pour améliorer les services d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que chacun bénéficie d'un traitement équitable. Par exemple, les réfugiés et les résidents permanents attendent parfois des années pour obtenir les documents de voyage nécessaires pour se rendre à l'étranger, alors que les citoyens canadiens obtiennent ces documents en quelques semaines ou quelques mois. Il demeure difficile pour de nombreux nouveaux arrivants de se retrouver dans le système d'immigration et d'obtenir des mises à jour en temps voulu au sujet de leur dossier.

Nous demandons également au gouvernement de faciliter le parrainage des membres de la famille en assouplissant les critères et en augmentant les quotas pour la catégorie du regroupement familial ainsi qu'en supprimant les plafonds et les exigences de revenu minimum du programme de parrainage des parents et des grands-parents.

Nous exhortons le gouvernement à continuer de soutenir IRCC afin d'accélérer les délais de traitement et de simplifier les procédures de demande.

Réforme de la justice pénale

La pauvreté et les problèmes de santé mentale continuent d'être criminalisés au Canada : 38 % des personnes nouvellement admises dans les prisons fédérales ont de graves problèmes de santé mentale^[1]; 35 % des femmes et 18 % des jeunes autochtones incarcérés dans les prisons de l'Ontario sont aux prises avec au moins deux maladies mentales graves^[2]; 70 % des personnes admises dans les prisons canadiennes ont un niveau d'alphabétisation inférieur à la huitième année^[3]. L'incarcération disproportionnée des Autochtones continue d'augmenter à un rythme alarmant, tandis que les femmes et les jeunes autochtones représentent environ 50 % des nouvelles admissions. Ces réalités confirment ce que l'on sait depuis longtemps : pour réduire la criminalité, il faut réduire la pauvreté, améliorer l'éducation et la santé mentale, s'attaquer au racisme et aux effets du colonialisme, ainsi qu'aux traumatismes intergénérationnels, et investir très tôt dans les mesures de soutien communautaire et d'autres filets de sécurité sociale.

Pourtant, nous continuons à miser sur les prisons, en dépit du fait que celles-ci constituent un moyen extraordinairement coûteux et largement inefficace de traiter la plupart des infractions. Le Canada doit privilégier la prévention, la réadaptation et la réinsertion comme principaux



moyens de réduire la criminalité. Nous demandons au gouvernement canadien d'apporter les modifications requises au *Code criminel* pour réduire le recours aux prisons et d'investir intentionnellement et activement dans une approche constructive et transformatrice de justice réparatrice qui a fait ses preuves en matière de réduction des taux de récidive, de guérison des victimes de la criminalité et d'augmentation des taux de réinsertion et de réadaptation.

Compte tenu des discussions actuelles sur la réforme du système de mise en liberté sous caution et sur les crimes liés aux armes à feu, nous demandons instamment au gouvernement canadien de fonder toute décision sur des données vérifiables et d'éviter d'adopter des mesures réactionnaires qui ne serviront qu'à accroître la population carcérale provinciale, sans apporter le moindre bénéfice à la société.

Surreprésentation des Autochtones dans les prisons

Les Autochtones continuent d'être honteusement et injustement surreprésentés dans notre système de justice pénale. L'écart continue de se creuser, en dépit de l'arrêt *Gladue* et de l'article 718.2 du *Code criminel*. L'incarcération massive des Autochtones dans les prisons provinciales est encore plus préoccupante : les Autochtones représentent 75 % de la population carcérale au Manitoba. Pire encore, les jeunes autochtones et les femmes autochtones représentent 50 % de l'ensemble des admissions dans les établissements correctionnels pour chaque catégorie. Les prisons sont les pensionnats du 21e siècle. La surreprésentation des Autochtones dans les prisons canadiennes rend dérisoires les efforts de réconciliation. Le projet de loi C-5 représentait un pas dans la bonne voie, mais n'est pas suffisant.

Nous demandons au gouvernement d'investir davantage dans le soutien en amont en matière d'éducation, de santé physique et mentale, de soutien aux familles et de renforcement des liens culturels, et de faire en sorte que les dirigeants et les communautés autochtones soient les principaux responsables et acteurs de ces programmes. En outre, nous devons immédiatement mettre en œuvre d'autres changements législatifs et politiques pour éviter que les Autochtones ne soient incarcérés. Le Canada doit accroître le financement accordé aux pavillons de ressourcement et aux autres solutions de rechange aux prisons pour les Autochtones.

Pour relever ces défis, nous demandons au gouvernement de consacrer 25 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans à ce dossier.

Violence fondée sur le sexe

En 2020, 160 femmes et jeunes filles sont mortes au Canada à cause de la violence qu'elles ont subie. En 2021, 173 femmes et jeunes filles sont mortes en raison d'un acte de violence. En



2020, une femme assassinée sur cinq au Canada était une femme d'une Première Nation, une Métisse ou une Inuite. De tels niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles et la hausse de la violence subie par les femmes et les jeunes filles autochtones sont inacceptables. En 2021, 34 242 agressions sexuelles ont été recensées par les autorités policières, soit 90 agressions pour 100 000 habitants, ce qui représente le taux le plus élevé depuis 27 ans. Comme il est bien connu qu'un grand nombre de violences sexuelles ne sont jamais déclarées, on peut supposer que ce chiffre est encore plus élevé. Face à la hausse des taux de violence sexuelle, il est impératif que le gouvernement fournisse un financement stable aux organismes qui soutiennent les victimes de violence sexuelle et de violence fondée sur le sexe.

Des organismes tels que le Sexual Assault Support Centre de Kitchener, en Ontario, proposent un partenariat entre Sport Canada et le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, pour lutter contre les violences sexuelles dans le sport. Nous soutenons les appels en faveur d'un financement pluriannuel des centres communautaires de soutien aux victimes d'agressions sexuelles pour cette proposition, en particulier à la lumière du retrait du financement de Hockey Canada par le gouvernement fédéral. Ces centres ont l'expertise et la capacité de travailler avec les athlètes et les organisations sportives pour lutter contre les violences sexuelles associées au milieu du sport, de soutenir la mise en place et la consolidation de programmes d'alliés masculins au sein des centres communautaires de soutien aux victimes d'agressions sexuelles, et de soutenir les victimes de violences sexuelles.

Par ailleurs, nous demandons au gouvernement canadien de s'engager à fournir davantage de ressources et de fonds pour lutter contre les niveaux endémiques de violence à l'encontre des femmes, des jeunes filles et des personnes bispirituelles autochtones.

Équité pour les anciens combattants : disposition relative aux mariages intéressés

La législation sur les pensions de retraite continue de discriminer de manière injuste les anciens combattants et les autres personnes qui ont servi le Canada s'ils se sont mariés après l'âge de 60 ans. L'ancien ministre des Finances, l'honorable Bill Morneau, s'est engagé dans une lettre au début de 2017 à éliminer ce vestige de la guerre des Boers, connu sous le nom de disposition relative aux mariages intéressés, qui empêche les conjoints survivants des anciens combattants, des anciens employés de la GRC et des autres personnes couvertes par la *Loi sur la pension de retraite* d'avoir accès aux prestations si leur mariage a eu lieu après l'âge de 60 ans. Il n'y a aucune excuse à cette discrimination, mais elle persiste.

Le 3 novembre 2022, le major (retraité) Charles (Chic) Goodman est décédé à l'âge de 96 ans. Lui et sa femme Nancy vivaient dans la circonscription de Saanich—Gulf Islands. Ils étaient mariés depuis plus de trente ans. Ils se sont mariés après que Chic eut atteint l'âge de soixante ans. Sa veuve Nancy ne reçoit aucune prestation de survivant. Le lien suivant renvoie à une page Web du gouvernement du Canada rendant hommage aux énormes sacrifices et à la bravoure dont il a fait preuve pendant la Seconde Guerre mondiale :



https://www.veterans.gc.ca/fra/remembrance/people-and-stories/faces-of-freedom/charles-goodman. Sa veuve tente maintenant d'obtenir un soutien pour les conjoints survivants qui se voient refuser leurs droits à une pension de survivant. Voilà la demi-mesure proposée par Bill Morneau au lieu de tenir la promesse du ministère des Finances du Canada. Il est profondément honteux que ce problème persiste.

Lutter contre les inégalités en matière de richesse

Il est temps d'élargir et de renforcer notre filet de sécurité sociale pour répondre aux exigences de notre société en constante évolution. Le Parti vert fait pression depuis des années pour obtenir un revenu minimum garanti (RMG). D'autres termes sont parfois utilisés, par exemple le revenu universel de base, mais l'objectif est similaire. Un paiement universel d'un montant établi en fonction du coût de la vie dans chaque région éliminera la pauvreté en fournissant à l'ensemble des Canadiens un revenu qui couvre leurs besoins de base.

Comme de nombreuses études l'ont montré, la pauvreté a un coût. Elle a un coût en matière de soins de santé. Elle a un coût en matière de services correctionnels. Elle a un coût en matière de dignité humaine. Nous ne pouvons pas nous permettre la pauvreté. En fait, il s'agissait spécifiquement de l'une des recommandations avant-gardistes de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme de 1970 :

« Nous reconnaissons en principe les bienfaits d'un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens. [....] Un moyen d'assurer le revenu annuel garanti serait d'adopter le système de l'impôt négatif sur le revenu, grâce auquel ceux dont le revenu est inférieur à un minimum fixé par la loi ont droit à une allocation, tandis que ceux dont le revenu dépasse un montant maximum, également fixé par la loi, doivent payer des impôts. [....] Le principe de l'impôt négatif sur le revenu a déjà été mis en vigueur lorsqu'on a ajouté un supplément garanti à la pension de vieillesse. »

La méthode de l'impôt négatif sur le revenu n'est, comme l'a souligné la Commission en 1970, qu'une option parmi d'autres. Des négociations entre tous les niveaux de gouvernement ainsi qu'une consultation des Autochtones, seront nécessaires pour établir les montants relatifs du RMG et déterminer les éléments devant faire l'objet d'une refonte au sein du gouvernement pour rendre le système abordable, par exemple la mise en place d'un impôt sur la fortune ou la réorientation des subventions accordées aux grandes entreprises.

Le Canada a fait un pas dans la bonne direction avec les programmes d'urgence pendant la pandémie. L'accès presque universel à la prestation canadienne d'urgence (PCU), maintenant suspendue, a démontré que c'est possible. Comme l'a constaté le directeur parlementaire du budget, il serait plus rentable d'instaurer un revenu minimum garanti complet que la PCU. En outre, le rapport 10 du Bureau de la vérificatrice générale du Canada a déterminé que la mise en œuvre rapide et généralisée de la PCU par le gouvernement a eu un effet marqué sur la



stabilité du soutien fourni aux Canadiens et a aidé l'économie canadienne à rebondir beaucoup plus rapidement qu'elle ne l'aurait fait autrement. Dans le contexte actuel de crise du coût de la vie, le RMG offrirait une stabilité similaire aux Canadiens qui en ont le plus besoin.

Réforme de la fiscalité nationale et restructuration de l'économie mondiale

Si le Canada a connu une relance économique impressionnante depuis le creux atteint lors de la pandémie, la crise du coût de la vie se poursuit. Les Canadiens ont du mal à payer leurs achats alimentaires et leur loyer alors que les plus grandes entreprises enregistrent des profits records. Nous saluons la mise en place par le gouvernement d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels des banques et des compagnies d'assurance, mais nous sommes déçus de constater que, malgré des demandes répétées à ce sujet, les entreprises du secteur des combustibles fossiles n'ont pas été assujetties à cet impôt. Nous continuons à solliciter une hausse du taux d'imposition applicable aux bénéfices exceptionnels des entreprises du secteur des combustibles fossiles, qui ont utilisé l'attaque de l'Ukraine par la Russie comme excuse pour augmenter injustement leurs prix déjà gonflés.

Les Canadiens qui font partie des 1 % les plus riches ont continué à bénéficier injustement de la hausse actuelle de l'inflation, alors que les coûts augmentent pour les Canadiens les plus démunis. Nous demandons au gouvernement d'augmenter le taux marginal d'imposition pour les Canadiens qui font partie du 1 % des plus riches et de créer un impôt sur la fortune. Nous demandons également au gouvernement d'aller de l'avant avec la déclaration automatique des revenus pour les Canadiens à faible revenu, comme il s'y est déjà engagé.

Il est essentiel que le gouvernement soutienne les employés et de meilleures structures d'entreprise. Dans cette optique, nous demandons au gouvernement d'intégrer des dispositions relatives aux fiducies collectives des employés dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de prévoir des règles claires et simples pour protéger les contribuables et les employés tout en favorisant la compréhension de cette structure et son adoption par le milieu des affaires. De plus, nous demandons au gouvernement de veiller à ce que les bénéfices des fiducies collectives des employés soient largement répartis en adoptant une approche similaire à celle des États-Unis et du Royaume-Uni, qui permettent et exigent que les bénéfices soient versés gratuitement à tous les employés, et en suivant le modèle du Royaume-Uni qui prévoit une exemption d'impôt sur le gain en capital pour les propriétaires qui vendent la majeure partie de leur entreprise à une fiducie collective des employés, afin d'améliorer la probabilité d'une adoption à grande échelle.

Nous demandons en outre au gouvernement d'augmenter le financement des efforts d'enquête de l'ARC pour renforcer le respect des règles fiscales par les plus grandes entreprises et les Canadiens les plus fortunés. Depuis trop longtemps, le Canada est à la traîne en matière de transparence des entreprises et de lutte contre les paradis fiscaux, se classant à ce sujet parmi les pays les moins efficaces du G20. En 2021, l'évitement de l'impôt des sociétés d'une



centaine de grandes entreprises canadiennes a doublé par rapport à l'année précédente, pour atteindre un total de 30 milliards de dollars. Nous demandons instamment au gouvernement d'aider l'ARC à éliminer les échappatoires fiscales et à faire appliquer les règles existantes, tout comme les États-Unis l'ont fait en mettant en place des mesures similaires lors de l'adoption de l'Inflation Reduction Act (loi sur la réduction de l'inflation).

Pour assurer la viabilité financière, nous avons besoin d'une réforme fiscale audacieuse et transformatrice.

L'année dernière, nous avons plaidé en faveur d'initiatives mondiales pour repenser notre système économique. La dernière fois que les économies et les gouvernements du monde ont connu un traumatisme collectif comparable à la pandémie des dernières années, c'était à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les gouvernements qui se sont alors réunis à Bretton Woods ont créé des institutions financières internationales conçues pour une autre époque.

Il est temps de repenser ces institutions et les mécanismes qui en découlent.

Nous devons récupérer les revenus cachés à l'étranger, éliminer l'échappatoire fiscale liée aux dividendes des sociétés et les déductions professionnelles pour les repas et les divertissements, augmenter le taux d'imposition marginal pour les 1 % les plus riches et introduire un impôt sur la fortune : toutes ces pistes d'action sont des sources de revenus possibles pour contribuer à la relance de l'économie après la pandémie.

Nous demandons également au gouvernement de mettre en place un impôt minimum sur les bénéfices comptables des entreprises, similaire à celui que les États-Unis ont récemment adopté dans leur loi sur la réduction de l'inflation. On estime que cette mesure permettrait de récupérer 11 milliards de dollars de recettes fiscales perdues par les entreprises. Pour assurer la viabilité financière, nous avons besoin d'une réforme fiscale audacieuse et transformatrice.

Nous proposons que le Canada agisse à titre de chef de file d'une collaboration mondiale dans le cadre de la relance après la pandémie, en mobilisant les pays du G20 en vue de la mise en place d'approches novatrices communes pour le rétablissement des économies grâce à un équivalent de la conférence de Bretton Woods pour le XXI^e siècle. Nous observons déjà des innovations dans la réponse mondiale à la pandémie, notamment en ce qui concerne l'engagement en faveur d'un taux d'imposition minimum des sociétés. Nous pouvons faire davantage sur le plan multilatéral pour lutter contre les paradis fiscaux, éliminer les bénéfices excessifs des institutions de crédit qui détiennent la dette publique et repenser le rôle du Fonds monétaire international dans la perception d'une taxe sur la spéculation sur les devises (taxe Tobin).



3. LOGEMENT ABORDABLE ET DÉCENT POUR TOUS

En raison de la double crise de l'inflation et de la hausse des coûts de logement, il est extrêmement difficile pour les Canadiens de trouver un logement abordable. Le coût des habitations a grimpé en flèche, alors que les salaires sont restés relativement stables. La réponse du gouvernement à la crise doit considérer le logement comme un droit humain. Le logement doit être un droit pour tous, pas une marchandise qui profite aux investisseurs.

Plusieurs organisations nationales, dont le Bureau du défenseur fédéral du logement, ont tiré la sonnette d'alarme : la financiarisation du logement, en vertu de laquelle le logement est traité comme une marchandise à but lucratif et un investissement financier plutôt que comme un droit humain, est l'un des principaux moteurs de la crise du logement au Canada. En particulier, la financiarisation des logements locatifs construits à cette fin contribue à la diminution du parc de logements abordables existants au profit d'acteurs privés et d'investisseurs à un rythme plus rapide que celui de la construction ou de la préservation de logements adéquats et abordables.

La motion 71, actuellement inscrite au feuilleton, vise à s'attaquer à un aspect de la financiarisation : l'élimination des échappatoires fiscales utilisées par les grandes sociétés de placement immobilier pour éviter de payer l'impôt sur le revenu des sociétés. Les études menées par ACORN Canada ont montré que le gouvernement a perdu près de 1,5 milliard de dollars de revenus au cours de la dernière décennie à cause de ces échappatoires. La motion du député Mike Morrice demande au gouvernement de révoquer cette exemption fiscale injuste pour lutter contre la financiarisation du logement. Nous demandons au gouvernement d'utiliser les revenus issus de l'imposition équitable des propriétaires commerciaux pour construire davantage de logements abordables et de logements coopératifs.

Malgré la promesse formulée par le gouvernement dans le budget de l'année dernière, nous n'avons toujours pas vu de loi visant à mettre fin aux offres à l'aveugle et aux pratiques déloyales sur le marché immobilier canadien. Il faut faire beaucoup plus pour lutter contre les pratiques malhonnêtes dans le secteur de l'immobilier, comme la revente à profit. Nous devons consacrer davantage d'efforts à l'application de la loi et à la réalisation d'enquêtes sur le blanchiment d'argent et la fraude.

Nous demandons au gouvernement d'allouer davantage de fonds pour la construction de logements abordables et de logements hors marché, y compris un investissement substantiel dans les coopératives d'habitation. L'Initiative pour la création rapide de logements, qui donne de bons résultats, doit également être élargie afin de permettre à un plus grand nombre de fournisseurs de logements abordables d'avoir accès aux fonds et en faire un programme permanent à long terme avec un financement prévisible au-delà de 2024.

Le gouvernement doit également s'assurer que tout nouveau programme visant à accroître l'offre de logements n'exclut pas les fournisseurs de logements hors marché. Nous appuyons de



même la proposition d'Habitat pour l'humanité de renoncer à la TPS-TVH pour toutes les ventes de logements abordables effectuées par l'intermédiaire d'organismes de bienfaisance.

Le Canada fait face à une nouvelle vague d'itinérance liée à la pandémie et à la crise du coût de la vie. Mais cette vague peut être endiguée par une intervention fédérale urgente. Nous soutenons la recommandation de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance de créer une prestation pour la prévention de l'itinérance et le logement qui permettrait de loger 50 000 personnes sans abri et d'accorder une aide au loyer à 385 000 ménages ayant les besoins de logement les plus grands et présentant un risque élevé d'itinérance.

La plupart des personnes sans abri ou risquant de perdre leur logement n'ont tout simplement pas les moyens de payer un loyer. Selon une étude de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les trois quarts des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement ont un logement convenable et adéquat qu'ils ne peuvent pas se permettre. En outre, 85 % des personnes sans abri se trouvent en situation d'itinérance uniquement en raison de la pauvreté et du manque de logements abordables.

Par ailleurs, les initiatives mises en place dans le cadre de la stratégie n'ont pas été intégrées, et la SCHL et Infrastructure Canada n'ont pas travaillé de manière coordonnée. À notre avis, sans une meilleure harmonisation de leurs efforts, Infrastructure Canada et la SCHL ont peu de chances d'atteindre l'objectif de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral, qui consiste à réduire de 50 % l'itinérance chronique d'ici à l'exercice 2027-2028.

Il est possible de ralentir et même d'arrêter la nouvelle vague d'itinérance que nous observons aujourd'hui. L'aide au loyer est la seule option immédiate, rentable et ciblée disponible pour y parvenir. Il nous faut continuer à construire des logements abordables, mais les options de logement requises pour résoudre ce problème ne peuvent être fournies assez rapidement et à l'échelle nécessaire pour être efficaces dans les délais requis pour endiguer cette tragédie.

La prestation proposée s'appuie sur des approches qui ont fait leurs preuves en matière de prévention de l'itinérance et sur le succès des mesures de soutien mises en place lors de la pandémie comme la PCU. Il sera beaucoup plus coûteux pour les autorités municipales, provinciales et fédérales de faire face à l'augmentation du nombre de personnes sans abri et d'agir après-coup que d'agir en amont. Les coûts associés à l'itinérance s'élèvent déjà à plus de 7 milliards de dollars par an pour les Canadiens, et cette somme ne fera qu'augmenter avec la hausse du nombre de personnes sans abri.

En fonction des modalités de mise en œuvre, la prestation coûterait entre 1,5 et 3 milliards de dollars par an et entraînerait une réduction mesurable de l'itinérance chronique, mettrait fin à la nouvelle vague d'itinérance et protégerait des milliers de Canadiens des risques potentiellement mortels liés à l'itinérance.



L'initiative Financement de la construction de logements locatifs est mal conçue et n'est plus nécessaire sous sa forme actuelle. En 2016, après deux décennies de mises en chantier minimes de logements locatifs (qui représentaient à peine 10 % de tous les nouveaux logements construits), la nécessité d'un programme de relance de la construction de logements locatifs se justifiait pleinement. Toutefois, la situation a changé. Les promoteurs ont recommencé à construire des logements locatifs, et le nombre de mises en chantier a triplé par rapport aux décennies antérieures à 2016, atteignant un record historique de 78 000 mises en chantier en 2021 (soit 32 % de l'ensemble des mises en chantier).

Nous soutenons la recommandation du Bureau du défenseur fédéral du logement qui préconise une refonte et une réorientation de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs pour cibler plus directement l'offre de logements abordables, ainsi qu'un élargissement de son mécanisme de financement pour aider à préserver le parc de logements locatifs privés modérément abordables par le biais d'acquisitions par des entités à but non lucratif.

Nous espérons que le gouvernement présentera des mesures efficaces pour lutter contre la crise du logement, qui reposent sur le principe de logements destinés aux personnes, et non aux investisseurs. Mettre un frein à la financiarisation du logement, construire des logements réellement abordables et instaurer une prestation pour la prévention de l'itinérance et le logement permettraient d'alléger les pressions exercées par un marché du logement effréné qui a cessé de répondre aux besoins des Canadiens.

4. GESTION DES TERRES AUTOCHTONES

Les engagements du Canada dans le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, négocié lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique, ouvrent un monde de possibilités d'innovation pour faire progresser les mesures de protection de la biodiversité, les solutions climatiques fondées sur la nature et la souveraineté des Autochtones.

Le leadership de premier plan des Premières Nations, des Métis et des Inuits est déjà bien établi dans les investissements dans les projets d'énergie renouvelable et les aires protégées.

Le Parti vert appelle au maintien du soutien au programme des Gardiens autochtones et à la création d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA) dans le budget de 2023. Le potentiel du programme des Gardiens autochtones n'est pas encore pleinement réalisé. Le programme des Gardiens autochtones et les APCA devraient être financés de manière adéquate et des mesures devraient être prises pour garantir un processus coordonné entre les deux.

Nous demandons également une hausse du financement de l'Association nationale des centres d'amitié. Partout au Canada, ces centres accomplissent un travail extraordinaire avec peu de moyens pour les Autochtones qui habitent à l'extérieur des réserves en milieu urbain. Nous



soutenons la demande de 60 millions de dollars par an pour le rétablissement d'un financement prévisible, 23 millions de dollars par année pour la jeunesse autochtone, 180 millions de dollars par année pour les infrastructures autochtones urbaines et 16 millions de dollars par année pour la formation et le renforcement des compétences pour créer des possibilités d'emploi pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

5. SOUTIEN À UNE JEUNESSE ÉDUQUÉE ET ENGAGÉE

Il est grand temps d'agir pour rendre l'éducation postsecondaire abordable et accessible à l'ensemble de la population, jeune et moins jeune, du Canada. Les jeunes d'aujourd'hui font face à un avenir incertain, comme l'ont déjà souligné plusieurs points de ce mémoire : une économie de petits boulots, les emplois précaires, les logements hors de prix et une urgence climatique imminente menacent leur avenir.

L'un des effets pernicieux sur la plupart des diplômés universitaires est l'endettement excessif. Le Parti vert demande depuis longtemps l'abolition des frais de scolarité et est heureux de soutenir les recommandations de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCÉÉ) à cet égard. La formule de financement fédéral-provincial de l'éducation postsecondaire doit être rehaussée aux niveaux en vigueur au début des années 1990. La population canadienne finance des programmes très coûteux qui tentent de récupérer les fonds investis dans les prêts étudiants par le biais du paiement d'intérêts. La FCÉÉ estime que le coût pour le gouvernement fédéral est de 2,6 milliards de dollars par année. Le fardeau des étudiants étrangers doit également être examiné. Ces derniers doivent avoir accès aux soins de santé.

En collaboration avec les provinces, la FCÉÉ demande que des travaux soient entrepris en vue de mettre en place une stratégie d'abordabilité pour les étudiants étrangers. En tant que nation, nous voulons attirer des jeunes brillants et engagés de partout dans le monde.

Nous espérons vivement que les mesures de soutien aux étudiants liées à la COVID-19 seront maintenues dans le budget de 2023.

Nous soutenons les recommandations des associations d'étudiants des cycles supérieurs :

- S'engager à tenir la promesse de la campagne de 2021 de créer un nouveau fonds pour le bien-être des étudiants. Ce fonds pourrait contribuer à résoudre des problèmes comme le manque d'accès à des soins dans les établissements postsecondaires, le nombre limité de professionnels de la santé mentale et les longs délais d'attente.
 - Le fonds permettra d'embaucher jusqu'à 1 200 nouveaux intervenants en santé mentale, y compris des intervenants en mesure de répondre aux besoins des étudiants autochtones, noirs et de couleur, dans les établissements postsecondaires de l'ensemble du Canada.
 - Accorder un investissement de 500 millions de dollars sur quatre ans.



- Consacrer 10 % du budget annuel au soutien des établissements postsecondaires gérés et administrés par des Autochtones.
- Examiner les possibilités de financement et de partenariat avec les établissements postsecondaires qui pourraient alléger les dépenses en matière de santé financées par les étudiants, par exemple les services de santé mentale qui sont actuellement financés par les frais de scolarité des étudiants.
- Rehausser le soutien accordé à tous les bénéficiaires de bourses d'études de cycles supérieurs financées par le gouvernement fédéral et veiller à ce que, au minimum, ces bourses d'études soient indexées sur l'inflation.
- Envisager d'accorder une aide financière aux étudiants des cycles supérieurs ayant des personnes à charge, car nombre d'entre eux sont confrontés à la difficulté de concilier la scolarisation virtuelle de leurs enfants, leur emploi, d'autres engagements familiaux et leurs obligations en matière d'études et de recherche aux cycles supérieurs.
- Examiner la possibilité d'augmenter le montant annuel maximal de l'Allocation canadienne pour la formation, actuellement établi à 250 \$, pour les étudiants qui s'inscrivent à des cours universitaires, afin de tenir compte de la hausse prévue du recours aux microcertifications, dont le coût peut s'élever rapidement lorsque les étudiants cumulent ces titres pour obtenir un certificat.

6. PATRIMOINE, CULTURE, ORGANISMES DE BIENFAISANCE, LANGUES ET ARTS

Organismes de bienfaisance

Les travaux visant à répondre au rapport du Sénat sur les besoins du secteur caritatif, qui contient des recommandations pour moderniser le financement des organismes de bienfaisance, ont été interrompus en raison de la pandémie. Pendant cette période, le secteur a par ailleurs été soumis à des charges de travail accrues et à des pressions supplémentaires.

Nous soutenons également les objectifs de l'ancien projet de loi du Sénat, le projet de loi S-222 (Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance). En résumé, le projet de loi propose de moderniser la loi sur les organismes de bienfaisance en remplaçant la formulation utilisée actuellement par la notion d'« utilisation responsable des ressources », faisant de la diligence raisonnable, plutôt que du contrôle opérationnel, la caractéristique clé des activités de bienfaisance.

Les organismes de bienfaisance seraient alors en mesure de fournir des fonds à des donataires non admissibles (organismes à but non lucratif n'ayant pas le statut d'organisme de bienfaisance au Canada et organismes de bienfaisance d'autres pays), sans accords opérationnels onéreux et sans avoir à exercer un « contrôle direct » sur l'utilisation des fonds.



Nous demandons instamment au gouvernement d'apporter ces changements dans le cadre du budget de 2023 afin de moderniser nos lois sur les organismes de bienfaisance.

Dans l'intervalle, nous soutenons les appels du secteur caritatif en faveur du maintien des mesures d'aide d'urgence liées à la COVID-19, notamment l'investissement de 400 millions de dollars supplémentaires alloué au Fonds de relance des services communautaires.

Bien qu'il ne s'agisse pas strictement d'une mesure budgétaire, lorsqu'on examine les politiques fédérales à l'égard des organismes de bienfaisance et sans but lucratif, il est clair que le secteur souffre de ne pas avoir de voix au sein du Cabinet.

Le seul ministre responsable du secteur est le ministre de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Le rôle de l'ARC est de surveiller les organismes du secteur, mais personne ne défend leurs intérêts. Nous suggérons de mettre en œuvre la recommandation d'Imagine Canada de créer au sein d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada un secrétariat responsable des questions relatives aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

Arts, culture et radiodiffusion

La communauté des arts continue de ressentir les effets de la pandémie. Nous saluons le soutien apporté aux organismes des arts, de la culture et de radiodiffusion, mais nous souhaiterions que certaines prestations temporaires accordées au secteur des arts deviennent permanentes, car la fréquentation des lieux de diffusion artistique n'est pas revenue à son niveau d'avant la pandémie.

Le Parti vert appuie les demandes de l'Orchestre symphonique de Kitchener-Waterloo et du Registry Theatre de rendre permanent le financement du Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) et du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP), annoncés pour la première fois dans le budget de 2021. En outre, nous demandons 30 millions de dollars supplémentaires par année pour ces deux programmes (21 millions de dollars pour le FCPA et 9 millions de dollars pour le programme DCAP) en vue de soutenir l'adaptation et la croissance du secteur des arts de la scène après la pandémie.

Nous devons veiller à ce que la durabilité du financement du Programme des célébrations et commémorations de Patrimoine canadien soit maintenue. Ces fonds sont cruciaux pour célébrer les diverses identités du Canada.

L'éternelle question du financement de notre radiodiffuseur public national fait appel aux investissements nécessaires pour soutenir les productions des secteurs créatif et journalistique de la CBC et de Radio-Canada. Veuillez vous assurer que le budget de 2023 améliore le financement de la radiodiffusion publique.



Protection des langues minoritaires

Le Parti vert soutient fermement les efforts déployés pour protéger et préserver les langues autochtones et pour revitaliser la *Loi sur les langues officielles*.

Les conseils scolaires de langue française en milieu minoritaire peinent à obtenir un financement adéquat pour répondre aux besoins spécifiques des communautés de langue française en milieu minoritaire. Nous proposons que le gouvernement du Canada augmente ses investissements dans le Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) en injectant 455 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans pour l'enseignement du français langue première.

Cela porterait le financement de l'enseignement du français langue première à un peu plus d'un milliard de dollars dans le cadre du PLOE. Cette augmentation soutiendrait le développement des communautés francophones et acadiennes en permettant à leurs enfants de recevoir une éducation en français équivalente à celle offerte aux enfants de la majorité linguistique.

Afin de véritablement répondre aux besoins des écoles de langue française, le protocole doit également exiger une pleine imputabilité des ministères de l'Éducation. Sans cette imputabilité, il est impossible pour les communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire de savoir comment les fonds sont utilisés.

7. INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DU TOURISME

Il convient d'apporter un soutien financier au secteur du tourisme, qui continue à se remettre sur pied après les ravages causés par la pandémie.

Nous soutenons la demande de soutien accru de l'Association de l'industrie touristique du Canada.

Les domaines prioritaires sont les suivants :

- Attirer et maintenir en poste des effectifs durables dans le secteur du tourisme;
- Améliorer l'accès des visiteurs canadiens et étrangers;
- Développer et promouvoir les actifs touristiques;
- Bâtir une industrie touristique régénératrice et inclusive.

Des actions concertées sont nécessaires dans chacun de ces domaines clés.

Le secteur du tourisme sait que ses objectifs de développement, de compétitivité internationale et de contribution à la construction d'une économie au service de l'ensemble de la population canadienne peuvent être atteints si une stratégie globale de croissance du tourisme est mise en place et si des ressources adéquates sont accordées pour soutenir cette stratégie. Nous



demandons dans cette optique au Cabinet fédéral de faire du tourisme au Canada une priorité politique et budgétaire.

8. FAIRE PROGRESSER L'ÉQUITÉ SOCIALE ET LUTTER CONTRE LE RACISME

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour bâtir une société plus équitable, et il est plus important que jamais de financer des initiatives de lutte contre le racisme et la discrimination. De nombreux organismes à but non lucratif et organismes de bienfaisance avec les communautés noires, autochtones et racisées peinent à joindre les deux bouts. Nous exhortons le gouvernement à accorder des fonds de fonctionnement et de programme stables aux organismes communautaires qui travaillent avec les populations défavorisées et les groupes en quête d'équité.

Ces organismes ont la capacité de rejoindre des personnes qui ne bénéficient pas des services des organisations et programmes gouvernementaux traditionnels, ce qui permet de combler les lacunes en matière de services et d'accroître l'accessibilité des services fédéraux.

Nous saluons les efforts récents de lutte contre l'islamophobie et encourageons le gouvernement à aller plus loin pour financer les programmes et les organismes qui luttent contre l'islamophobie.

Nous demandons au gouvernement de donner suite à son engagement en faveur de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine de l'ONU. Nous soutenons l'appel lancé au gouvernement par le Réseau pour l'avancement des communautés noires et la Foundation for Black Communities pour qu'il investisse 300 millions de dollars par an dans les communautés noires, afin d'assurer la reprise et la pérennité des organisations dirigées par des personnes noires et au service des personnes noires.

Le gouvernement doit augmenter les investissements dans le programme destiné aux entrepreneurs noirs et s'assurer que le programme est accessible et met l'accent sur une transition des prêts vers des subventions, étant donné que de nombreux entrepreneurs ne sont pas en mesure de s'endetter davantage. Il est essentiel que nous répondions aux besoins uniques des propriétaires d'entreprises noirs partout au pays, dans le cadre d'une collaboration solide entre le gouvernement, les institutions financières, les associations d'entreprises dirigées par des personnes noires et les entreprises elles-mêmes.

Nous demandons au gouvernement de soutenir les programmes gérés par la communauté qui s'attaquent aux différentes formes de racisme envers les Noirs, les Asiatiques et d'autres communautés, et qui soutiennent le bien-être économique et social des communautés racisées. Nous soutenons également l'appel lancé par de nombreux organismes travaillant avec des personnes noires et des personnes immigrantes pour que le gouvernement continue à soutenir les femmes racisées, les immigrantes et les groupes sous-représentés pour favoriser



leur entrée sur le marché du travail par le biais de la formation professionnelle, du mentorat et d'un meilleur accès aux ressources et aux capitaux.

Il convient d'augmenter les investissements dans le programme destiné aux entrepreneurs noirs et de mettre l'accent sur une transition des prêts vers des subventions, étant donné que de nombreux entrepreneurs ne sont pas en mesure de s'endetter davantage. Il est essentiel que nous répondions aux besoins uniques des propriétaires d'entreprises noirs partout au pays, dans le cadre d'une collaboration solide entre le gouvernement, les institutions financières, les associations d'entreprises dirigées par des personnes noires et les entreprises elles-mêmes.

Nous demandons au gouvernement de continuer à abroger les peines minimales obligatoires qui touchent de manière disproportionnée les personnes noires, autochtones et racisées.

Soutien à l'équité et à l'inclusion pour la communauté 2SLGBTQIA+

La communauté 2SLGBTQIA+ continue d'être touchée de manière disproportionnée par de nombreuses crises interconnectées telles que la crise du coût de la vie et du logement, la crise des soins de santé et de la santé mentale, ainsi que la crise climatique. Toutes ces crises touchent de manière disproportionnée les personnes 2SLGBTQIA+ autochtones, noires, de couleur et racisées. En parallèle, les organismes 2SLGBTQIA+ n'ont pas suffisamment de soutien pour les services essentiels qu'ils fournissent.

Bien que nous ayons accueilli favorablement l'annonce d'un Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+, nous exhortons le gouvernement à aller plus loin dans son soutien et à établir des échéances et des engagements spécifiques en matière de financement dans le budget de 2023. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action, nous demandons une hausse du financement dédié aux organismes 2SLGBTQIA+ par le biais du Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2 de 15 millions de dollars sur trois ans à 25 millions de dollars par année. Nous demandons également un financement permanent pour le Secrétariat LGBTQ2.

Les personnes ayant diverses identités de genre sont particulièrement susceptibles de faire face à des obstacles et à de la discrimination. On peut citer la haine en ligne, l'insécurité en matière de logement, l'absence de soins d'affirmation du genre adéquats et la hausse des cas de violence et de harcèlement. Nous demandons au gouvernement de reconnaître ces problèmes, tant au Canada qu'à l'étranger, et d'engager des fonds pour soutenir les personnes ayant diverses identités de genre, par exemple en augmentant le financement de la recherche sur la communauté des personnes intersexuées menée par des personnes intersexuées, en élargissant le droit des personnes ayant diverses identités de genre à demander l'asile au Canada en raison de lois visant l'élimination dans leur pays d'origine, et en aidant les provinces à offrir un accès universel aux chirurgies d'affirmation du genre, aux inhibiteurs de puberté et aux hormones.



Racisme environnemental

L'inclusion de l'adoption du projet de loi sur le racisme environnemental dans la lettre de mandat de l'honorable Steven Guilbeault est très encourageante. En travaillant en partenariat avec le cabinet du ministre, le Parti vert a proposé un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-226, pour remplir ce mandat.

Pendant que le projet de loi C-226 fait son chemin au Parlement pour créer une stratégie fédérale de lutte contre le racisme environnemental, le budget de 2023 devrait réserver des fonds pour faire progresser le programme de nettoyage des sites toxiques situés sur les terres de communautés autochtones et racisées ou adjacentes à ces dernières. L'Agence de protection de l'environnement des États- Unis consacre des fonds à la lutte contre le racisme environnemental depuis des décennies. Les fonds récemment alloués par votre gouvernement à la crise de Grassy Narrows, due à des décennies de contamination au mercure, font partie de ces efforts. Il en va de même pour l'engagement de 400 millions de dollars annoncé en 2003 pour le nettoyage des étangs bitumineux de Sydney sur l'île du Cap-Breton. La contamination par des substances toxiques dans cette zone a principalement touché la seule communauté noire de la région ainsi que la communauté mi'kmaq de Membertou, qui avait été déplacée au début du XX^e siècle pour la construction d'une aciérie.

Les factures de nettoyage de la décharge de Kanehsatà:ke seront bientôt exigibles. Les coûts de nettoyage du site sont estimés à 50 millions de dollars, mais les décharges illégales se poursuivent également sur les propriétés résidentielles. L'examen des mesures de soutien offertes aux communautés autochtones et racisées confrontées au racisme environnemental aux États-Unis nous aidera à définir notre approche au Canada. Quoi qu'il en soit, les fonds destinés au nettoyage des sites contaminés doivent être renfloués.

9. INITIATIVES EN MATIÈRE DE SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

Agence canadienne de l'eau

Le Parti vert soutient pleinement le mémoire détaillé et réfléchi du Forum for Leadership on Water. L'Agence canadienne de l'eau doit être indépendante des ministères de l'Environnement et du Changement climatique, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de Ressources naturelles Canada.

Nous soutenons la création d'un Bureau du responsable de la sécurité de l'eau, qui sera chargé de régler les différends entre administrations. Nous devons soutenir la gouvernance autochtone des ressources en eau et accroître considérablement la planification et l'adaptation pour faire face à la double crise du climat et de l'eau. Les changements climatiques entraînent une augmentation des phénomènes hydriques extrêmes, des sécheresses aux inondations. Les



mesures relatives à l'eau et leur financement sont une partie essentielle de la stratégie d'adaptation promise.

Le gouvernement a tardé à tenir ses promesses sur cet engagement essentiel et le milliard de dollars promis doit être versé.

10. RESPECT DES ENGAGEMENTS LIÉS AU CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL

Pour que le Canada parvienne à atteindre les objectifs qu'il s'est engagé à atteindre d'ici 2030 lors de la COP15, des changements politiques considérables sont nécessaires.

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une approche globale pour déterminer la manière de réaliser ces objectifs et de suivre les progrès accomplis, afin d'éviter d'arriver en 2030 sans avoir atteint aucun de ces objectifs, ou sans même savoir si nous les avons atteints, ce que le Canada a malheureusement l'habitude de faire.

Les principaux engagements touchent à plusieurs domaines politiques clés, comme indiqué dans différentes sections du présent mémoire. Les principaux engagements pour lesquels votre gouvernement a déjà manifesté son soutien comprennent la nécessité d'interdire les plastiques dans les océans, de renforcer la souveraineté des Autochtones et d'agir pour la création d'aires protégées au Canada. La lutte contre les changements climatiques doit également s'accélérer. Les nouveaux engagements portent notamment sur les pratiques agricoles, la réduction de la dépendance à l'égard des pesticides, la diminution des déchets alimentaires et la nécessité de redoubler d'efforts pour aider les pays du Sud à atteindre les objectifs fixés lors de la COP15. L'engagement global de vivre en harmonie avec la nature à l'échelle mondiale d'ici 2050 représente une tâche colossale qui doit être évaluée par le gouvernement du Canada dans son ensemble.

11. LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Amélioration de l'accès aux fonds d'intervention d'urgence en cas de catastrophe climatique

Il est de plus en plus évident pour les Canadiens que la crise climatique les touche personnellement. Aux catastrophes de 2021 – sécheresse sans précédent dans les Prairies, inondations dans tout le pays, dôme de chaleur (une vague de chaleur meurtrière qui s'est étendue au nord-ouest des États-Unis et à la Colombie-Britannique, tuant plus de 600 personnes en quatre jours), et un été marqué par des incendies de forêt partout en Colombie-Britannique, mais aussi en Alberta et en Ontario – nous pouvons désormais ajouter les dommages s'élevant à plusieurs milliards de dollars et les décès associés à l'ouragan Fiona.



Comme nous l'avons souligné l'année dernière, le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes doit être complété et amélioré pour protéger pleinement la population contre les catastrophes climatiques. Il faut mettre en place un mécanisme spécial permettant aux municipalités et aux Premières Nations d'avoir accès à des fonds d'urgence lorsqu'elles doivent réagir à des phénomènes météorologiques extrêmes comme les incendies et les inondations et supprimer le seuil d'admissibilité minimal de 20 millions de dollars pour les projets afin que les collectivités de toutes tailles puissent avoir accès au financement.

Les données sont accablantes. Plus d'un an après l'incendie du village de Lytton en Colombie-Britannique, réduit en cendres en quelques minutes, les travaux de reconstruction n'ont toujours pas commencé. Dans certains cas, des personnes encore sans logement paient leur hypothèque pour conserver le titre de propriété d'une maison qui a disparu. Les formules habituelles de financement en trois parts égales ne sont pas à la portée de nombreuses petites collectivités isolées. Nous avons désespérément besoin de ressources d'urgence pour aider les personnes en situation d'itinérance à la suite des incendies et des inondations, y compris les communautés autochtones.

Partout au Canada, nous avons besoin de fonds pour aider les propriétaires de maisons et d'entreprises à s'adapter aux effets des changements climatiques. L'adaptation aux changements climatiques suppose d'aider les régions touchées par l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête, de Charlottetown à la vallée du bas Fraser en Colombie-Britannique.

Nous pouvons faire beaucoup plus pour réduire les risques d'incendie. Nous avons besoin de fonds pour acheter davantage d'avions-citernes. Nous avons besoin d'un programme fédéral fondé sur les responsabilités fédérales dans le cadre des pouvoirs constitutionnels en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement, afin de créer des coupe-feux près des communautés vulnérables. Les plans ambitieux visant à planter deux milliards d'arbres servent des objectifs multiples, notamment la réduction des risques d'incendie.

Plantation d'arbres

La promesse du gouvernement de planter deux milliards d'arbres est un engagement en faveur du climat et de la biodiversité. Elle ne relève pas de la compétence provinciale sur l'exploitation forestière et l'industrie forestière. Les gouvernements provinciaux ne sont pas les partenaires adéquats dans cette initiative; les partenaires à privilégier sont plutôt les gouvernements autochtones et les administrations municipales, tant urbaines que rurales.



Saisir l'occasion d'un avenir à faible émission de carbone

Une occasion unique s'offre à nous, comme jamais auparavant possiblement, d'améliorer la productivité et la compétitivité du Canada.

Depuis l'Énoncé économique de l'automne 2020, il n'y a pas eu de déclaration ferme sur la priorité à accorder à l'urgence climatique. Le plan national d'adaptation tant attendu ne répond pas à l'urgence de la situation.

De toutes les menaces qui pèsent sur votre gouvernement, et même sur l'humanité dans son ensemble, la crise climatique est la plus urgente. Néanmoins, malgré une rhétorique encourageante, les actions et les promesses du Canada ne concordent pas avec les conseils scientifiques du GIEC. Nous vous exhortons, en tant que ministre des Finances et vice-première ministre, à solliciter une séance d'information avec des experts en climatologie. Des experts en climatologie ne travaillant pas au sein d'Environnement et Changement climatique Canada présentement le confirmeront.

L'objectif déclaré est inadéquat

L'objectif de carboneutralité d'ici à 2050 ne garantira pas un climat viable. Il ne permettra pas de respecter l'engagement pris à Paris de faire en sorte que l'augmentation moyenne de la température de la planète soit bien inférieure à 2 degrés Celsius et, de préférence, ne dépasse pas 1,5 degré Celsius. Faute de mesures ambitieuses bien avant 2030, l'objectif de la carboneutralité d'ici 2050 est dangereux.

La dure réalité est que l'on pourrait atteindre la carboneutralité d'ici 2050 sans pour autant assurer la survie de la civilisation humaine au cours de ce siècle. Nous pourrions être condamnés à une augmentation de la température moyenne mondiale de 3 à 5 degrés tout en atteignant la carboneutralité d'ici 2050.

Le constat crucial du rapport du groupe de travail 3 du GIEC dans son sixième rapport d'évaluation (avril 2022) confirme qu'il ne sera pas possible de maintenir la température à 1,5 degré Celsius, ni de ne pas dépasser 2 degrés, à moins que les émissions mondiales n'atteignent leur maximum et ne commencent à diminuer rapidement avant 2025.

Si l'on ne parvient pas à réduire considérablement les émissions bien avant 2030, l'objectif de 2050 n'aura plus de raison d'être – ce sera trop peu, trop tard. Le nouvel objectif climatique du Canada fait trop peu, trop tard. Lors du Jour de la Terre de 2021, le premier ministre a annoncé que la nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada était une réduction



de 40 à 45 % des niveaux d'émissions de GES de 2005 d'ici 2030. Cela est incompatible avec l'avis du GIEC.

Cette année, lors de la COP28, le Canada doit être prêt pour la réalisation d'un premier « bilan mondial ». Notre réputation internationale sera une nouvelle fois mise à mal. Les décisions que nous prenons aujourd'hui compromettent les chances d'un monde viable pour nos propres enfants.

Avant la COP28, il est essentiel de réviser notre CDN pour viser une réduction de 60 % des niveaux d'émission de 2005 d'ici 2030, et de s'engager de manière résolue à maintenir les combustibles fossiles dans le sol. Nous sommes en mesure d'insuffler un élan au niveau mondial.

Comme indiqué dans nos recommandations de 2022, les étapes suivantes sont essentielles :

- Transition juste pour les travailleurs du secteur des combustibles fossiles;
- Fin immédiate des subventions aux combustibles fossiles;
- Rejet de toute expansion des activités ou des infrastructures liées aux combustibles fossiles;
- Reconstruction d'un réseau de transport terrestre abordable entre les collectivités à travers le Canada;
- Financement prévisible et continu pour une rénovation en profondeur de tous les bâtiments au Canada;
- Investissements novateurs dans l'aviation sans carbone;
- Soutien aux toits solaires et aux autres sources d'énergies renouvelables dans les résidences et les bâtiments institutionnels;
- Soutien à l'installation de système d'énergies renouvelables dans des systèmes distribués partout au Canada;
- Participation des communautés autochtones à l'exploitation des énergies renouvelables et au stockage d'énergie par pompage;
- Séquestration du carbone par la gestion des sols et de l'herbe longue des prairies;
- Construction d'un corridor électrique national pour une énergie 100 % renouvelable.

Cadre législatif et financement pour une transition juste

L'annonce ministérielle de décembre 2022, selon laquelle une loi sur la transition juste est en cours de préparation, nous encourage. Une telle loi doit adhérer aux principes de l'étude sur la transition juste commandée lors de la législature précédente. Les principes essentiels de cette étude sont les suivants :

• Pleine participation des communautés et des travailleurs touchés aux décisions concernant leur avenir;



- Fonds de retraite de transition pour les travailleurs proches de la retraite;
- Mise à niveau des compétences pour les travailleurs ayant besoin d'une formation supplémentaire pour s'orienter vers des industries propres;
- Guichet d'emplois pour garantir que tous les travailleurs aient un emploi et un salaire qui leur permette de maintenir leur qualité de vie pendant la transition.

Si l'on garde à l'esprit que des dizaines de milliers de personnes ont été licenciées en raison de l'automatisation dans l'industrie des combustibles fossiles sans aucune de ces mesures de soutien, il n'est pas étonnant que les employés du secteur soient craintifs. Le leadership du gouvernement pour protéger les intérêts des collectivités et des employés qui dépendent du secteur des combustibles fossiles est un engagement clé. La sortie accélérée du Canada de la dépendance aux combustibles fossiles doit bénéficier du soutien public des régions et des secteurs les plus touchés.

Mettre fin aux subventions pour les énergies fossiles

Le groupe de réflexion allemand Perspectives Climate Research a publié une analyse détaillée du soutien financier du Canada, qui révèle qu'Exportation et développement Canada (EDC) a été le principal mécanisme de financement des combustibles fossiles. Le rapport de l'organisme souligne que la part des activités à forte intensité de carbone officiellement déclarée par EDC constitue le meilleur indicateur disponible du soutien aux chaînes de valeur des combustibles fossiles, y compris le pétrole et le gaz en amont, mais aussi les phases intermédiaires et en aval de la chaîne de valeur des combustibles fossiles, comme la production d'énergie thermique, la fonte des métaux ou les compagnies aériennes. Au total, l'exposition du portefeuille d'EDC à des activités à forte intensité de carbone s'élevait à 26 %, soit une exposition totale d'environ 16 milliards de dollars américains d'ici la fin de 2020.

À titre de comparaison, EDC déclare que ses activités dans les technologies propres ne représentent qu'environ 2,33 milliards de dollars américains par an (moyenne des trois dernières années). Ces fonds comprennent probablement des investissements que le Parti vert ne qualifierait pas de « technologies propres ».

Les déficits substantiels associés au pipeline Trans Mountain (TMX) devraient conduire à la décision sage et tardive d'annuler toute nouvelle construction et de transformer la société d'État Trans Mountain Corporation en une société d'État axée sur la résilience et les infrastructures liées au climat. Elle pourrait jouer un rôle important dans l'expansion de notre réseau électrique national, parmi d'autres grands projets de construction nationale.

Cependant, une exploration ouverte de la manière dont les actifs de la Trans Mountain Corporation, en tant que société d'État, pourraient être mobilisés pour renforcer la résilience,



l'autonomie et le développement économique des collectivités, pourrait s'avérer très utile tant sur le plan de la réconciliation que sur celui de la lutte contre les changements climatiques.

Aucuns fonds publics ne devraient être utilisés pour augmenter ou soutenir la production de combustibles fossiles. Même si l'industrie est légalement responsable du nettoyage des puits de pétrole abandonnés, nous avons soutenu l'allocation de fonds fédéraux pour aider les travailleurs du secteur dans le nettoyage des puits abandonnés. On aurait pu considérer qu'il s'agissait d'une subvention à l'industrie, mais cette mesure n'a pas entraîné d'augmentation ou de maintien de la production de combustibles fossiles.

Le budget de 2023 doit mettre fin aux subventions aux combustibles fossiles, et à cette fin :

- Annuler les aides au GNL;
- Annuler les subventions pour la fracturation hydraulique;
- Mettre fin à l'exploitation des sables bitumineux.
- Mettre fin au projet TMX ou réorienter le projet et éviter de gaspiller environ
 10 milliards de dollars ou plus pour la construction d'un pipeline qui fera augmenter les émissions de GES.

Les analystes du ministère des Finances du Canada auraient intérêt à demander une évaluation indépendante à des experts en politique climatique pour déterminer si les programmes climatiques sont viables.

Respecter la première règle à suivre lorsque l'on se trouve dans un trou : arrêter de creuser!

Le gouvernement fédéral doit s'engager à n'autoriser aucun projet supplémentaire, qu'il soit terrestre ou extracôtier, pour accroître la production de combustibles fossiles.

Investir dans des transports terrestres interurbains abordables et à faible émission de carbone

Comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire de l'an dernier, partout au pays, la population canadienne n'a pas accès à des transports en commun adéquats en dehors des zones métropolitaines. Le système de transport en commun du Canada est moins performant que celui de la plupart des pays en développement. Les services d'autobus ont disparu de la plupart des provinces. Le danger que représente l'autostop pour les personnes marginalisées a été souligné dans l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui mentionnait à titre de recommandation clé la « nécessité d'accroître la fréquence et l'accessibilité des services de transport offerts aux femmes autochtones ».



Le manque de services de transport prévisibles, pratiques et à faible émission de carbone entre les villes est une menace pour les Canadiens à faible revenu, et augmente les émissions de gaz à effet de serre, car les gens n'ont pas d'autre choix que de prendre l'avion ou la voiture.

Nous exhortons le gouvernement à verser un financement substantiel à VIA Rail dans le cadre du budget de 2023. Le projet de loi C-236, un projet d'initiative parlementaire du Parti vert, devrait être converti en loi gouvernementale pour fournir un cadre législatif à VIA Rail, à l'instar d'Amtrak aux États-Unis qui dispose d'une loi protégeant son mandat. Comme le projet de loi nécessitera une proclamation royale, il n'est réalisable que sous forme de projet de loi du gouvernement. Ce projet de loi est plus que nécessaire.

Le Parti vert propose une stratégie nationale de transport dont l'objectif est de mettre en place des transports publics terrestres carboneutres partout au Canada d'ici 2040. Le train constituera le noyau central du réseau, avec des liaisons avec des réseaux de train léger et d'autobus électriques.

Nous devons trouver un moyen de préserver le secteur des autocars, comme Wilson's et Maritime's Bus, ainsi que ceux de l'Ontario (Greyhound, Great Canadian Coaches, 417 Bus Lines, Mccoy Bus lines), de l'Alberta (Pacific Western, TRAXX Coach), du Manitoba (Beaver Bus et Moose Mountain) et de la Saskatchewan (Prince Albert Northern).

Des fonds sont nécessaires de toute urgence pour maintenir à flot les services d'autocar pour qu'ils fassent partie de la stratégie de transport globale. Cela pourrait faire partie du financement climatique déjà annoncé.

Une stratégie nationale doit tenir compte des services aux collectivités rurales et éloignées. L'ensemble de la population canadienne doit avoir accès à des options de transport fiables, à faible émission de carbone et à des tarifs abordables.

VIA Rail a besoin de fonds pour acheter des moteurs plus efficaces, construire des voies de meilleure qualité (qui lui appartiendront) dans les zones de tension où le transport de marchandises retarde le transport de passagers, et offrir un meilleur produit touristique aux visiteurs du Canada et de l'international.

Stratégie pour l'hydrogène

Le Canada a besoin d'une stratégie pour s'assurer que l'hydrogène soit généré à partir de sources autres que les hydrocarbures. Seul l'hydrogène vert devrait être financé pour éviter de créer une autre subvention aux combustibles fossiles. Les développements récents à Terre-Neuve-et-Labrador sont encourageants. Il faudra un certain temps pour développer l'hydrogène à partir de



l'hydroélectricité et des énergies éolienne et solaire. Si l'on ne prévoit pas le besoin d'hydrogène vert, on risque de favoriser involontairement les émissions de combustibles fossiles dans la production d'hydrogène.

Investissement dans l'aviation sans carbone

Alors que le gouvernement se concentrera surtout sur la façon d'aider les grandes compagnies aériennes et les aéroports à faire face au choc financier de la pandémie, nous avons également l'occasion de nous attaquer à l'une des plus grandes sources d'émissions de GES non réglementées au monde, le transport aérien.

La compagnie Harbour Air de l'île de Vancouver a été la première à développer un avion entièrement électrique. Bien que cet avion ne puisse pas assurer le transport aérien sur de longues distances, il pourrait avoir des retombées énormes à l'échelle mondiale. Les vols sur de courtes distances de 780 km ou moins représentent 85 % des vols dans le monde.

Le gouvernement du Canada doit investir et contribuer à rendre opérationnelle la première compagnie aérienne sans carbone bien avant la date prévue.

Élargir et renforcer les programmes de rénovation des bâtiments – Investir de 10 à 15 milliards de dollars par an au cours des 20 prochaines années pour rénover le parc immobilier du Canada d'ici 2040

Même si nous saluons les programmes de rénovation résidentielle de votre gouvernement, des investissements et des efforts bien plus importants seront nécessaires pour décarboniser les propriétés résidentielles et les bâtiments du Canada dans le but d'atteindre nos objectifs en matière de climat. Nous demandons au gouvernement de fournir un financement d'au moins 10 milliards de dollars par an jusqu'en 2040 pour une rénovation complète du parc immobilier du Canada. Il s'agit d'un investissement important, mais son rendement économique, social et environnemental est inégalé.

Le financement de rénovations majeures à grande échelle, y compris le passage à l'électricité propre parmi d'autres mesures d'efficacité, créera des emplois durables et bien rémunérés et sera plus que rentabilisé par le développement économique et les recettes fiscales qui en découleront. D'abord et avant tout, cette mesure améliorera les habitations et permettra à la population canadienne de faire des économies tout en réalisant des gains sans précédent dans la réduction des émissions du Canada, tout en faisant croître notre économie. Nous encourageons le gouvernement à fournir des subventions plus importantes pour les rénovations aux ménages à faible revenu, afin de s'assurer que les avantages de ce programme sont partagés par toute la société canadienne. Cette mesure comprend le respect de l'engagement de créer un programme de prêts à taux zéro pour aider la population canadienne à financer les rénovations.



La capacité des bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux ou institutionnels, à produire leur propre électricité – à devenir carboneutres, voire à avoir un bilan carbone négatif – représente une occasion unique. L'option évidente et relativement facile est d'encourager l'installation de panneaux solaires sur tous les toits du Canada. Selon l'emplacement, certains propriétaires d'immeubles peuvent être en mesure d'installer des éoliennes, des systèmes géothermiques ou de petites centrales hydroélectriques. L'objectif devrait être de faire appel à autant d'énergies renouvelables distribuées et produites localement que possible. Le programme devrait donc être suffisamment souple pour convenir à diverses formes d'investissement dans les énergies renouvelables.

Il a été démontré que les investissements dans les énergies renouvelables au sein des communautés autochtones constituent un excellent moteur de développement économique et doivent être encouragés. Les communautés autochtones situées sur des terres qui disposent déjà de puits ou de réservoirs vides devraient être incitées à développer des procédés de stockage de la capacité hydroélectrique dans des batteries. Le stockage par pompage dans un maximum d'emplacements permettra de convertir l'énergie renouvelable intermittente en charge de base.

Construction d'un corridor électrique national pour une énergie 100 % renouvelable

La Banque de l'infrastructure du Canada a fait des investissements clés dans les interconnexions nécessaires pour que l'énergie verte et renouvelable puisse être facilement acheminée d'une province à l'autre, y compris vers les territoires. Cette infrastructure nationale majeure nécessitera une planification importante afin de fournir un réseau entièrement intégré d'est en ouest et du nord au sud, d'ici 2030. Les consultations avec les peuples autochtones sont essentielles. La liaison entre l'est du Manitoba et l'ouest de l'Ontario, par exemple, nécessitera un examen préalable et le consentement libre, préalable et éclairé de diverses Premières Nations. Le choix de l'emplacement et l'approbation seront un processus long et difficile, mais ces démarches sont nécessaires pour assurer le fonctionnement moderne d'un réseau fournissant de l'électricité 100 % renouvelable à une économie de plus en plus électrifiée. À mesure que le moteur à combustion interne est remplacé par des véhicules électriques, nous devons nous assurer que notre infrastructure est prête.

Non aux petits réacteurs modulaires

Les investissements fédéraux dans les petits réacteurs modulaires constituent un gaspillage injustifié de fonds publics. Ces réacteurs ne correspondent pas à la réalité commerciale. Le bénéficiaire des largesses gouvernementales est un consortium dirigé par SNC-Lavalin. L'argent dépensé pour ces réacteurs, même sans produire un kilowatt de puissance, suppose un coût de renonciation. Toute analyse coût-bénéfice sera favorable aux technologies connues et disponibles plutôt qu'aux petits réacteurs modulaires.



Veuillez cesser d'allouer des fonds aux petits réacteurs modulaires. Il faut procéder à un examen fondé sur des données probantes, dans le cadre d'un processus garantissant que les fonds publics ne seront engagés que sur la base de critères définis :

- Par dollar investi, combien de tonnes de GES sont évitées/réduites?
- Par dollar investi, combien d'emplois seront créés?
- À partir du moment où le premier dollar est investi, quand les bénéfices deviendront-ils tangibles?

Suivant cette analyse, il apparaîtra rapidement que l'investissement dans les petits réacteurs modulaires est le pire choix possible. Les engagements existants en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables seront bien plus efficaces dans chaque catégorie.

En 2022, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a tenu des réunions approfondies avec de nombreux intervenants pour évaluer l'état des systèmes de surveillance des déchets nucléaires du Canada. Le rapport du Comité comprend ce qui suit :

Recommandation no 1:

« Le Comité recommande que le Vérificateur général du Canada procède à une vérification publique de la gouvernance des déchets radioactifs au Canada. »

Les déchets hautement radioactifs des réacteurs CANDU usés contiennent un pourcentage plus élevé de plutonium que ceux des autres réacteurs. Le plutonium est utilisé dans les bombes nucléaires. Le Canada ne doit pas servir de tremplin à une nouvelle vague de technologies nucléaires qui placerait une technologie à haute capacité de destruction entre les mains des pays en voie de développement. Et pourtant, c'est exactement ce que l'on observe avec le financement par le gouvernement de nouveaux modèles expérimentaux, connus sous le nom de « petits réacteurs modulaires », à mettre à l'essai à Point Lepreau, Chalk River, et d'autres emplacements. Les opérations de retraitement pour l'extraction du plutonium sont interdites depuis des décennies. La terminologie actuelle du gouvernement canadien et de l'industrie camoufle ce processus dangereux sous le nom de « recyclage », ce qui induit le public canadien en erreur et doit être dénoncé, et non encouragé. Le risque de voir le Canada promouvoir l'économie du plutonium est bien réel.

Il est probable que si une vérification devait avoir lieu à la suggestion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, il en ressortirait que les entreprises à but lucratif qui constituent la Société de gestion des déchets nucléaires, parmi lesquelles des entreprises actives à l'étranger dans l'industrie de l'armement nucléaire, ne devraient pas contrôler les décisions relatives à la gestion des déchets nucléaires de notre pays. La



monétisation des déchets nucléaires est un danger, pas une priorité; elle doit être totalement interdite.

Il est recommandé de ne pas renouveler le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) pour le régime nucléaire canadien en 2025. Si ce modèle est maintenu, nous recommandons que le Canada ne confie pas la gestion des déchets nucléaires, le développement de l'énergie nucléaire ou le pouvoir de décision en matière d'expérimentation nucléaire à des entreprises telles que SNC-Lavalin, connue dans le monde entier pour ses pratiques de corruption et de pots-de-vin. Il est recommandé de mettre fin au modèle OGEE, qui permet à des entreprises privées à but lucratif de prendre en charge la conception et les décisions en matière nucléaire. L'État, par l'intermédiaire d'Énergie atomique du Canada limitée, doit reprendre le contrôle exclusif de ces industries dangereuses et nuisibles.

Le rapport récemment publié par le Groupe consultatif sur la carboneutralité contredit directement les recommandations relatives aux déchets nucléaires du Comité. La deuxième recommandation du Comité stipule ce qui suit :

Recommandation n° 2:

« Le Comité recommande que tout développement et tous travaux de recherche liés à la technologie des petits réacteurs modulaires (PRM) documentent et caractérisent rigoureusement dans leur analyse les déchets radioactifs qui en seront issus et qu'un plan soit élaboré pour gérer ces déchets, dans le cadre de la *Politique en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassement du Canada*. »

La planification de nouveaux flux de déchets nucléaires expérimentaux des petits réacteurs modulaires, jusqu'à présent inconnus sur cette planète, n'est pas prévue. La sécurité des Canadiens et de notre biodiversité doit passer avant les profits, en particulier en ce qui concerne les industries de la chaîne d'approvisionnement du combustible à l'uranium. Malgré cette absence dangereuse de planification en matière de sécurité, le rapport du Groupe consultatif sur la carboneutralité mentionne la « Feuille de route pour les petits réacteurs modulaires » à titre de premier document de la liste des « stratégies axées précisément sur la croissance des industries carboneutres » (page 36). Plus de huit milliards de dollars sont disponibles par l'entremise de l'Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation. Nous vous prions instamment de ne pas allouer ces fonds au développement de nouvelles technologies nucléaires au Canada. Pour un montant équivalent, les technologies existantes prêtes à être déployées dès maintenant surpassent les nouvelles centrales nucléaires en tant que procédés de rechange viables aux émissions de gaz à effet de serre. Nous n'avons pas de temps à perdre en expérimentations nucléaires extravagantes.



Financement du développement d'un système d'alerte rapide de pointe pour les catastrophes climatiques et naturelles

Nous recommandons également que le Canada investisse dans la recherche et le développement de systèmes d'alerte rapide de pointe, accessibles et utilisables par le public, à utiliser en cas de catastrophe naturelle ou d'événement lié aux répercussions des changements climatiques. Le développement de tels systèmes, fondé sur des travaux de recherche, permettra de raccourcir les délais et de sauver des vies en cas de catastrophes climatiques telles que les vagues de chaleur, les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et les incendies de forêt. La conception de ces systèmes d'alerte rapide facilitera la prise de décision à tous les niveaux, des citoyens aux décideurs politiques. En investissant dans la recherche et le développement pour améliorer les prévisions et les délais d'intervention, le Canada pourra protéger ses citoyens vulnérables et son environnement des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, renforcer ses interventions et atténuer les répercussions.

Partenariat canadien pour une agriculture durable

Nous demandons au gouvernement d'éliminer progressivement toutes les subventions à l'élevage industriel. L'agriculture est au cinquième rang des sources d'émissions de gaz à effet de serre au Canada, et l'élevage compte pour plus de la moitié des émissions du secteur. Nous demandons au gouvernement de prendre acte de cette incidence et de réaffecter ces subventions pour aider les agriculteurs à se tourner vers des cultures moins néfastes pour l'environnement.

Nous recommandons que le Partenariat canadien pour une agriculture durable réserve 60 millions de dollars à l'élimination des obstacles qui empêchent les agriculteurs canadiens d'accéder aux marchés nationaux de grande valeur et à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans nos collectivités; 200 millions de dollars au financement de la recherche et du développement en matière de pratiques agroécologiques, en mettant l'accent sur les secteurs d'importance pour la sécurité et la souveraineté alimentaires au Canada; 100 millions de dollars, en plus de tout montant issu de la Politique alimentaire pour le Canada, au financement de l'adoption d'innovations qui permettent de s'adapter aux changements climatiques et d'atténuer leurs effets, qui protègent les écosystèmes et les collectivités locales et qui conviennent aux producteurs et aux transformateurs à petite et à moyenne échelle.

Nous recommandons que les ministères et les organismes gouvernementaux (ACIA, AAC et SC) cessent d'injecter des fonds dans l'élaboration et la promotion de concepts douteux tels que la « création de valeur » et l'« innovation en matière de sélection des végétaux » (euphémismes pour parler de systèmes de redevances et d'assouplissement des examens réglementaires des cultures biotechnologiques), et qu'ils utilisent plutôt ces fonds pour maintenir et renforcer la



capacité réglementaire nécessaire pour garantir que les agriculteurs ont accès à des semences de haute qualité et que des mesures de sauvegarde sont en place pour protéger les écosystèmes et la santé humaine.

Renforcer la surveillance fédérale du secteur de l'aquaculture

Le gouvernement fédéral s'est engagé à créer une loi nationale sur l'aquaculture et à soutenir l'abandon de l'élevage du saumon en parcs en filet dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique. Cependant, aucune décision définitive n'a été prise, et Pêches et Océans Canada (MPO) semble parfois travailler à contre-courant. En vertu du Programme d'aquaculture durable, le MPO s'est engagé à prendre des décisions fondées sur des données scientifiques en ce qui concerne les activités d'aquaculture durable, mais il ne dispose apparemment pas des ressources nécessaires pour le faire. Par exemple, un rapport récent a conclu qu'il n'y avait pas de lien significatif entre la présence de poux de mer chez les jeunes saumons sauvages et les infestations dans les fermes d'élevage de saumons. Cette affirmation contredit les preuves scientifiques abondantes sur le sujet et soulève de sérieuses questions sur la possibilité d'un parti pris en faveur de l'industrie. Une partie du problème pourrait être attribuable au fait que l'étude se fonde uniquement sur les données relatives aux poux de mer déclarées par l'industrie. Il a également été constaté qu'au sein du MPO, des données scientifiques sont supprimées et ne sont pas communiquées au niveau du ministre. Nous recommandons que le gouvernement travaille à résoudre le conflit d'intérêts bien établi résultant du double rôle du Ministère, qui doit à la fois promouvoir et réglementer l'industrie.

12. AIDE AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Lorsqu'on les interroge, la plupart des Canadiens pensent que nous sommes un pays généreux en ce qui concerne l'aide internationale. Après tout, c'est notre ancien premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, qui a établir une cible d'investissement pour l'élimination de la pauvreté dans le monde. L'objectif de consacrer 0,7 % de notre revenu national brut (RNB) à l'aide au développement est toujours connu sous le nom d'objectif de Pearson.

En réalité, le Canada est loin derrière ses alliés donateurs. Nombre d'entre eux ont atteint l'objectif de 0,7 %, tandis que certains l'ont dépassé et ont atteint 1 %.

Le Canada s'est engagé à respecter les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, mais les objectifs sont loin d'être atteints dans le monde. À l'échelle mondiale, nous constatons une hausse de la pauvreté, des inégalités entre les sexes et de la violence fondée sur le sexe, ainsi qu'une hausse du nombre de personnes risquant de mourir de faim, parmi de nombreux autres revers en matière de développement et d'aide humanitaire. Le Canada doit soutenir l'effort mondial pour investir dans des solutions mondiales pour faire face à ces défis.



Nous demandons une augmentation du budget actuel de 8,15 milliards de dollars accordés à l'aide au développement pour atteindre 10 milliards de dollars d'ici 2025. Ce montant n'atteindrait toujours pas le pourcentage du RNB consacré à l'aide au développement sous le gouvernement Mulroney. Si cette augmentation est accordée, les fonds consacrés à l'aide au développement par le Canada représenteront d'ici 2025 moins de la moitié de l'objectif de Pearson.

Nous demandons instamment aux Canadiens de se montrer à la hauteur de leur réputation de générosité et de s'engager à atteindre l'objectif de Pearson dans le budget de 2023.

CONCLUSION

Nous vous prions d'examiner chacune de ces propositions, qu'elles soient détaillées ou de haut niveau, ou à court et long terme.